

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

452nd MEETING: 18 OCTOBER 1949

452ème SEANCE: 18 OCTOBRE 1949

No. 48

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Four hundred and fifty-second meeting

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. The problem of voting in the Security Council	1
3. Adoption of the agenda	2
4. Regulation and reduction of armaments and armed forces (<i>continued</i>)	2

TABLE DES MATIERES

Quatre cent cinquante-deuxième séance

	<i>Pages</i>
1. Ordre du jour provisoire	1
2. Question du vote au Conseil de sécurité..	1
3. Adoption de l'ordre du jour	2
4. Réglementation et réduction des armements et des forces armées (<i>suite</i>)	2

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 48

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 48

FOUR HUNDRED AND FIFTY-SECOND MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 18 October 1949, at 3 p.m.*

*President: Mr. Warren R. AUSTIN
(United States of America).*

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 452)

1. Adoption of the agenda.
2. Regulation and reduction of armaments and armed forces.
 - (a) Letter dated 4 August 1949 from the Chairman of the Commission for Conventional Armaments addressed to the President of the Security Council transmitting a working paper and other documents (S/1372).
3. The demilitarization of the Jerusalem area, with special reference to General Assembly resolution 194 (III), dated 11 December 1948.

2. The problem of voting in the Security Council

The PRESIDENT: Before taking up our agenda, I have an announcement to make. On 14 April 1949, at the 195th plenary meeting of the General Assembly, resolution 267 (III) was adopted on the problem of voting in the Security Council. Paragraph 2 of that resolution was addressed to the permanent members of the Security Council in the following language:

"Recommends to the permanent members of the Security Council that they seek agreement

QUATRE CENT CINQUANTE- DEUXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 18 octobre 1949, à 15 heures.*

*Président: M. Warren R. AUSTIN
(Etats-Unis d'Amérique).*

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 452)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Réglementation et réduction des armements et des forces armées.
 - a) Lettre en date du 4 août 1949, adressée par le Président de la Commission des armements de type classique au Président du Conseil de sécurité, transmettant un document de travail et divers autres documents (S/1372).
3. Démilitarisation de la région de Jérusalem, eu égard notamment à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

2. Question du vote au Conseil de sécurité

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant que nous abordions les questions inscrites à l'ordre du jour, j'ai une déclaration à faire au Conseil. Le 14 avril 1949, à sa 195ème séance, l'Assemblée générale a adopté la résolution 267 (III) relative à la question du vote au Conseil de sécurité. Le paragraphe 2 de cette résolution est adressé aux membres permanents du Conseil de sécurité. En voici le texte:

"Recommande aux membres permanents du Conseil de sécurité de s'efforcer de parvenir à

among themselves upon what possible decisions by the Security Council they might forbear to exercise their veto, when seven affirmatives votes have already been cast in the Council, giving favourable consideration to the list of such decisions contained in conclusion 2 of part IV of the report of the Interim Committee."¹

Paragraph 3 was also addressed to the permanent members, in the following language:

"*Recommends* to the permanent members of the Security Council, in order to avoid impairment of the usefulness and prestige of the Council through excessive use of the veto:

"(a) To consult together wherever feasible upon important decisions to be taken by the Security Council;

"(b) To consult together wherever feasible before a vote is taken if their unanimity is essential to effective action by the Security Council;

"(c) If there is not unanimity, to exercise the veto only when they consider the question of vital importance, taking into account the interest of the United Nations as a whole, and to state upon what ground they consider this condition to be present."

The five permanent members gathered together yesterday, and again today, to consider this General Assembly resolution in so far as it is addressed to the five permanent members. An effort has been made to find a basis for agreement, but agreement is not now possible in view of the fact that the Soviet Union has not changed its position upon the possibility of agreement under paragraph 2 of the resolution. The other four permanent members also adhere to their original position; they were sponsors of this resolution and voted for it.

In connexion with the recommendation contained in paragraph 3 of the resolution, our consultations indicate that we are all in agreement on the principle and practice of consultation before important decisions are to be made, and we have agreed to meet again as soon as convenient to arrange for the calling and holding of such consultations.

3. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

4. Regulation and reduction of armaments and armed forces (continued)

The PRESIDENT: I am informed that the list of speakers has changed since the closing of the 451st meeting. I therefore recognize the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I should like to ask the President why the list of speakers

un accord pour déterminer sur quelles décisions du Conseil de sécurité ils pourraient s'abstenir d'exercer leur droit de vote lorsque sept votes affirmatifs auraient été déjà émis au Conseil, et, à cet égard, d'examiner dans un esprit favorable la liste des décisions contenues dans la conclusion 2 de la quatrième partie du rapport de la Commission intérimaire"¹.

Le paragraphe 3 s'adresse également aux membres permanents du Conseil. En voici le texte:

"*Recommande* aux membres permanents du Conseil de sécurité, pour éviter qu'un recours abusif au veto ne porte atteinte à l'efficacité et au prestige du Conseil:

"a) De se concerter, dans tous les cas où ce sera possible, sur les décisions importantes que doit prendre le Conseil de sécurité;

"b) De se concerter, dans tous les cas où ce sera possible, avant de passer au vote, si l'action efficace du Conseil de sécurité dépend de leur unanimité;

"c) S'il n'y a pas unanimité, de n'exercer le droit de veto que lorsque, tenant compte de l'intérêt des Nations Unies dans leur ensemble, ils estiment que la question présente une importance capitale, et d'exposer les motifs pour lesquels ils estiment qu'il en est ainsi."

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont réunis hier et aujourd'hui pour étudier les points de cette résolution qui les concernent; ils se sont efforcés de trouver un terrain d'entente, mais cette entente n'est pas réalisable pour le moment, car l'Union soviétique n'a pas modifié son point de vue au sujet de l'accord envisagé au paragraphe 2 de la résolution. Les quatre autres membres permanents du Conseil s'en tiennent toujours à leur position première; ils ont été les promoteurs de cette résolution et ils ont voté en sa faveur.

Quant à la recommandation énoncée au paragraphe 3 de la résolution, il résulte de nos entretiens que les membres permanents sont tous d'accord, en principe et dans la pratique, pour se concerter lorsque le Conseil a une décision importante à prendre. Nous avons décidé de nous réunir de nouveau aussitôt que possible pour fixer les conditions dans lesquelles ces réunions auront lieu.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Réglementation et réduction des armements et des forces armées (suite)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'apprends que la liste des orateurs inscrits a été modifiée depuis la clôture de la 451^{ème} séance. Je donne donc la parole au représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Je voudrais demander au Président pourquoi la liste

¹ See Official Records of the third session of the General Assembly, Supplement No. 10.

¹ Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, supplément No 10.

has been changed. Were the speakers inscribed in this order or not?

The PRESIDENT: The list of speakers, when the Security Council's 451st meeting ended, was as follows: the USSR, the Ukrainian SSR and the United Kingdom. When I entered the room today I was informed by one of my advisers that the representative of the Soviet Union did not wish to speak. Is that incorrect? If it is inaccurate, I shall certainly call upon the representative of the Soviet Union, inasmuch as I told him only a few minutes ago that he was first on my list. What is his position?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The order of speakers is of no significance as far as the substance of my statement is concerned; it does not matter whether I speak first or second.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): On 13 October 1949, the representative of the Soviet Union submitted to the Security Council a draft resolution [S/1405/Rev.1] calling upon the five permanent members of the Security Council to supply full and accurate information on all types of armaments and armed forces, including atomic weapons.

The Ukrainian delegation believes that this draft resolution offers a way out of the blind alley into which the representatives of the Anglo-American bloc have led both the Atomic Energy Commission and the Commission for Conventional Armaments. The Soviet Union proposals once again demonstrate that USSR policy in these matters has been consistent and based on principle.

It is well known that, beginning at the first session of the General Assembly, the Soviet delegations have made great efforts to secure unanimous adoption of resolutions 1 (I) of 24 January 1946 and 41 (I) of 14 December 1946. It must be stressed that the resolution of 14 December 1946 was adopted on the initiative of the then Minister of Foreign Affairs of the USSR, Mr. V. M. Molotov, who, on behalf of the Government of the Soviet Union, submitted a proposal on the general reduction of armaments and prohibition of the use of atomic energy for military purposes. However, as the representatives of the Anglo-American bloc, despite the General Assembly's unanimously adopted resolution of 14 December 1946, have done everything to obstruct the implementation of these decisions, the USSR delegation submitted on 25 September 1948, during the first part of the third session of the General Assembly, a new proposal² on the prohibition of atomic weapons and the reduction by one-third of the armaments and armed forces of the five permanent members of the Security Council. Lastly, everyone is aware also of the proposals the USSR delegation made on this question at the 407th meeting of the Security Council on 8 February 1949 [S/1246/Rev.1].

² See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings, Annexes*, page 183.

des orateurs a été modifiée. Est-ce bien dans cet ordre que les orateurs s'étaient fait inscrire?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A la clôture de la 451^{ème} séance, les orateurs étaient inscrits dans l'ordre suivant: URSS, RSS d'Ukraine et Royaume-Uni. Aujourd'hui, au début de la séance, un de mes conseillers m'a annoncé que le représentant de l'Union soviétique ne désire pas prendre la parole. Est-ce exact? Si cela n'est pas exact, je donnerai naturellement la parole au représentant de l'URSS à qui j'ai dit, il y a quelques minutes, qu'il était inscrit en tête de liste.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Pour la déclaration que je me propose de faire, l'ordre des orateurs n'a aucune importance. Il m'importe peu que je sois le premier ou le deuxième à prendre la parole.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Le 13 octobre 1949, le représentant de l'Union soviétique a soumis au Conseil de sécurité un projet de résolution [S/1405/Rev.1] invitant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à présenter des données complètes sur leurs forces armées et leurs armements de tous genres, y compris les armes atomiques.

La délégation de la RSS d'Ukraine est d'avis que cette résolution permet de sortir de l'impasse dans laquelle les représentants du bloc anglo-américain ont fourvoyé tant la Commission de l'énergie atomique que la Commission des armements de type classique. Les propositions de l'Union soviétique confirment, une fois de plus, qu'à l'égard de ces questions l'URSS a adopté une politique conséquente et qu'elle s'en tient à cette politique de principe.

On sait que, dès la première session de l'Assemblée générale, les délégations soviétiques ont fait de grands efforts pour que les résolutions 1 (I) du 24 janvier et 41 (I) du 14 décembre 1946 fussent adoptées à l'unanimité. Il importe de rappeler que la résolution du 14 décembre a été adoptée sur l'initiative de M. Molotov, qui était alors Ministre des affaires étrangères de l'URSS et qui a soumis, au nom du Gouvernement de l'Union soviétique, une proposition tendant à une réduction générale des armements et à l'interdiction de l'emploi de l'énergie atomique à des fins militaires. Cependant, étant donné qu'en dépit de la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 14 décembre 1946 les représentants du bloc anglo-américain ont fait tout leur possible pour retarder la mise en œuvre de ces décisions, la délégation de l'URSS a soumis le 25 septembre 1948, à la première partie de la troisième session de l'Assemblée générale, une nouvelle proposition² visant à interdire les armes atomiques et à réduire d'un tiers les armements et les forces armées des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Enfin, tout le monde connaît les propositions que la délégation de l'URSS a soumises à propos de cette question le 8 février 1949, à la 407^{ème} séance du Conseil de sécurité [S/1246].

² Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, séances plénières, annexes*, page 183.

However, all those proposals of the Soviet Union have met with systematic and stubborn resistance on the part of the Anglo-American majority both in the Security Council and in its Commissions. And now again, the representatives of the Anglo-American bloc are using empty academic pretexts to reject the USSR proposal of 13 October of this year.

Millions of simple people in all countries understand that the questions of the prohibition of atomic weapons and the reduction of armaments are indissolubly linked with the maintenance of world security, and are an essential part of the struggle for peace. It is therefore all the more strange to hear the statement of the United States representative who, at the Security Council's meeting [451st] of 14 October of this year, saw fit to reproach the Soviet delegations with "professing a great impatience about the matter of disarmament" and, allegedly, of "playing fast and loose with the hopes and aspirations of men" by minimizing the difficulty and complexity of the problem. Even if the United States representative had said nothing else, that statement alone would show that the United States delegation continues to support the armaments race; but since the desire of the masses of the people of all countries for peace has cut the ground from under the feet of the proponents of war, they accuse the proponents of peace of "playing fast and loose with the hopes and aspirations of men". The representatives of the Anglo-American bloc, entangled in the inconsistencies of their own policy, are trying to represent their own difficulties as the difficulty of implementing the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

The statements of the representatives of the United States, Canada and the so-called "Government" of the Kuomintang reveal an utter lack of hope and faith in the possibility of international co-operation. These representatives have again repeated their well-worn theory that the prohibition of atomic weapons and the reduction of armaments cannot be achieved because, they claim, of the absence of an atmosphere of confidence in international relations.

But it is surely perfectly clear that such an atmosphere of confidence is not created by itself. Substantial and persistent effort is needed to establish mutual trust and co-operation. The USSR proposal represents a positive step in that direction. By rejecting the Soviet Union proposal of 13 October 1949, the representatives of the Anglo-American bloc are intensifying still further the atmosphere of distrust. Everyone understands, after all, that the armaments race and war hysteria cannot contribute to the establishment of mutual confidence; on the contrary, they create suspicion and strain relations between States still further.

Equally unconvincing and false is the second theory advanced by the representatives of the Anglo-American bloc, that the Soviet delegations allegedly have a negative attitude towards the submission by States of full and accurate information on armaments and armed forces. The facts and the documents refute such allegations.

It is known that the USSR draft resolution of 8 February 1949 proposed that the Commission

Mais toutes ces propositions de l'Union soviétique se sont heurtées à la résistance systématique et obstinée de la majorité anglo-américaine tant au Conseil de sécurité qu'aux commissions qui en dépendent. Aujourd'hui encore, les représentants du bloc anglo-américain se servent d'arguments de pure scolastique pour repousser la proposition présentée par l'URSS le 13 octobre dernier.

Des millions de simples citoyens, dans tous les pays du monde, comprennent que la question de l'interdiction des armes atomiques et de la réduction des armements est indissolublement liée au maintien de la sécurité universelle et constitue un élément essentiel de la lutte pour la paix. Il n'en a été que plus étrange d'entendre le représentant des Etats-Unis faire, à la [451^{ème}] séance du Conseil de sécurité, le 14 octobre 1949, une déclaration dans laquelle il a cru opportun de reprocher aux délégations soviétiques d'être "très pressées de réaliser le désarmement" et de "se jouer des espérances et des aspirations de l'humanité" en méconnaissant la difficulté et la complexité du problème. Le représentant des Etats-Unis s'en fût-il tenu là, cette déclaration aurait suffi, à elle seule, à montrer que sa délégation continue à favoriser la course aux armements. Mais comme les masses populaires dans tous les pays du monde aspirent à la paix, les fauteurs de guerre perdent pied et c'est pourquoi ils accusent les partisans de la paix de "se jouer des espérances et des aspirations de l'humanité". Pris dans les contradictions de leur propre politique, les représentants du bloc anglo-américain prétendent que les difficultés qu'ils éprouvent eux-mêmes sont inhérentes au problème de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques.

Les déclarations des représentants des Etats-Unis, du Canada et du prétendu "Gouvernement" du Kouomintang laissent transparaître leur découragement et le peu de confiance qu'ils ont dans la possibilité d'établir la collaboration internationale. Ces représentants ont réitéré leur thèse rebattue selon laquelle il serait impossible d'interdire les armes atomiques et de réduire les armements parce que la confiance nécessaire ferait défaut dans les relations internationales.

Toutefois, il est parfaitement clair qu'une telle atmosphère de confiance ne peut se créer d'elle-même. Pour créer cette confiance mutuelle et cette collaboration, il faut déployer des efforts considérables et opiniâtres et faire preuve de bonne volonté. Or, la proposition de l'URSS marque précisément une étape sur cette voie. En rejetant la proposition de l'Union soviétique du 13 octobre 1949, les représentants du bloc anglo-américain ne font qu'accroître la méfiance. Tout le monde sait, en effet, que la course aux armements et l'hystérie belliciste ne sont pas propres à établir le règne de la confiance mutuelle, qu'elles sèment au contraire la méfiance et rendent encore plus tendues les relations entre les Etats.

Tout aussi peu convaincante et fautive est la deuxième thèse du bloc anglo-américain selon laquelle les délégations soviétiques s'opposeraient à ce que les Etats présentent des renseignements complets et exacts sur leurs armements et leurs forces armées. Les faits et les documents démentent ces assertions.

On sait que, dans le projet de résolution qu'elle a présenté le 8 février 1949, la délégation de

for Conventional Armaments should prepare a plan for the reduction by one-third of the armaments and armed forces of the five permanent members of the Security Council not later than 1 March 1950. In paragraph 5 of that draft resolution it was stated that the Council decides "to consider it as essential that the permanent members of the Security Council submit full data on their armed forces and armaments of all types, including atomic weapons, no later than 31 March 1949".

The same draft resolution of 8 February 1949 provided for the creation of an "international control body to supervise and control the implementation of the measures for the reduction of armaments and armed forces and the prohibition of atomic weapons".

Who rejected those USSR proposals? We all know that they were rejected by the Anglo-American majority in the Security Council. And now, not being in a position to contest the substance of the facts and documents presented by the Soviet delegations, the representatives of the Anglo-American majority are trying to get away with funny stories about elephants and horses, about the need for a child to learn to crawl before it learns to walk, and so forth. Elementary good faith should have required the representatives of the Anglo-American bloc to recall also the other documents on the question of the prohibition of atomic weapons and the establishment of control of the production of atomic energy submitted on earlier occasions by the Soviet Union delegation in the Security Council.

We have in mind, first, the "Draft international convention to prohibit the production and employment of weapons based on the use of atomic energy for the purpose of mass destruction", submitted by the USSR delegation for consideration by the Atomic Energy Commission on 19 June 1946.³ That convention placed the contracting parties under obligation not to use atomic weapons in any circumstances whatsoever, to prohibit the production and storing of weapons based on the use of atomic energy, and to pass, within a period of six months, legislation providing severe penalties for violators of the convention.

Secondly, the delegation of the Ukrainian SSR has in mind the "Proposals on the establishment of control of atomic energy", which the USSR representative submitted for consideration by the Atomic Energy Commission on 11 June 1947.⁴ Those proposals contained the basic clauses of a convention for the control of atomic energy; they provided for the creation of an international control commission with the right to carry out inspections and investigations of facilities for mining atomic raw materials and for the production of atomic materials and atomic energy; this commission would have been further charged with checking existing stocks of atomic raw materials, atomic materials, and unfinished atomic products; with studying production operations; with observing the fulfilment of the rules of technical exploitation of the facilities prescribed

³ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, first year, 2nd meeting.

⁴ *Ibid.*, second year, 12th meeting.

l'URSS a proposé de charger la Commission des armements de type classique d'élaborer un plan tendant à réduire d'un tiers, pour le 1er mars 1950, les armements et les forces armées des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Au paragraphe 5 de ce projet de résolution il était dit que le Conseil décide "de reconnaître comme indispensable que les membres permanents du Conseil de sécurité présentent, au plus tard le 31 mars 1949, des données complètes sur leurs forces armées et leurs armements de tous genres, y compris l'arme atomique".

Le même projet de résolution du 8 février 1949 prévoyait la création d'un "organe international de contrôle pour surveiller et contrôler l'application des mesures pour la réduction des armements et des forces armées et pour l'interdiction de l'arme atomique".

Or, qui a rejeté ces propositions de l'URSS? On sait qu'elles ont été repoussées par la majorité anglo-américaine du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, les représentants du bloc anglo-américain, incapables de réfuter quant au fond les faits et les documents produits par les délégations soviétiques, cherchent à se tirer d'affaire en racontant au Conseil des histoires amusantes d'éléphants et de chevaux, d'enfants qui doivent apprendre à ramper avant de pouvoir marcher, etc. La simple bonne foi aurait dû obliger les représentants du bloc anglo-américain à se souvenir également des autres documents que la délégation de l'Union soviétique a présentés naguère au Conseil de sécurité au sujet de l'interdiction des armes atomiques et de l'institution d'un contrôle sur la production de l'énergie atomique.

Je veux parler, en premier lieu, du projet d'une "Convention internationale tendant à interdire la production et l'emploi des armes atomiques utilisant l'énergie atomique à des fins de destruction en masse", projet que la délégation de l'URSS a soumis à la Commission de l'énergie atomique le 19 juin 1946³. Cette convention comportait, pour les parties contractantes, l'obligation de ne recourir en aucun cas aux armes atomiques; d'interdire la production et le stockage d'armes utilisant l'énergie atomique et de promulguer dans un délai de six mois des lois réprimant sévèrement toute infraction à la convention.

Deuxièmement, la délégation de la RSS d'Ukraine tient à rappeler les "propositions relatives au contrôle de l'énergie atomique" soumises par le représentant de l'URSS à la Commission de l'énergie atomique, le 11 juin 1947⁴. Ces propositions contenaient les dispositions essentielles d'une convention pour le contrôle de l'énergie atomique; elles prévoyaient la création d'une commission internationale de contrôle qui devait avoir le droit de procéder à l'inspection des entreprises s'occupant de l'extraction des matières premières atomiques et produisant des matériaux atomiques et de l'énergie atomique, et qui devait pouvoir effectuer des enquêtes à ce sujet; d'autre part, cette commission devait être chargée de contrôler les stocks existants de matières premières atomiques, de matériaux atomiques et de produits atomiques non achevés; d'étudier les opérations

³ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, première année, 2ème séance.

⁴ *Ibid.*, deuxième année, 12ème séance.

by the convention; with collecting and analysing data on the mining of atomic raw materials and on the production of atomic materials and atomic energy, and so forth.

It would seem that all those documents should have been known to the Canadian Foreign Minister when he spoke at the last [451st] meeting of the Security Council. And yet it is sufficient to read the record of the Canadian representative's statement to see that he is unfamiliar with the basic documents on the work of both the Commission for Conventional Armaments and the Atomic Energy Commission.

The documents here referred to by the delegation of the Ukrainian SSR show that the Soviet Union proposed, long ago, a concrete, clear and simple program for the prohibition of atomic weapons, the establishment of control over the production of atomic energy and the reduction of armaments.

What did the United States, supported by the United Kingdom, offer to counter the Soviet Union programme? The notorious "Baruch plan", the fundamental meaning of which was exposed at the time by the Soviet delegations.

The "Baruch plan" was unrealistic and unrealizable for the following reasons:

First, because it was based upon the false premise that the United States held a monopoly in the field of the production of atomic energy;

Secondly, because its absurd purpose was to maintain the United States monopoly for a long period of time;

Thirdly, because the "Baruch plan" provided for the establishment of unlimited control by United States monopolies over the economy of other States, under the guise of control over the production of atomic energy and the sources of atomic raw materials;

Fourthly, because it handed over all sources of atomic raw materials and all enterprises producing atomic energy to the ownership of an international trust, which was absolutely unacceptable to States which attached any value to their national sovereignty.

Experience itself has shown that the "Baruch plan" is unrealistic, but the Anglo-American majority is still trying to cling to that programme which takes no account of the facts, and which is now being criticized by serious political leaders and authoritative military circles in the United States itself, not to mention other countries. Indeed, the stubbornness of the United States delegation in defending the "Baruch plan" even now is laughable in view of the fact that the President of the United States himself has been obliged to admit that the United States does not have a monopoly of atomic weapons.

Illusions vanish, but facts remain. The illusion in this case was the "atomic strategy" of military circles in the United States and the "atomic diplomacy" of the arbiters of that country's foreign policy. The convincing and indisputable fact is the programme sponsored by the USSR three years ago, for the prohibition of the atomic

de production; de surveiller l'exécution des règles que la convention prévoit pour l'exploitation des entreprises; de réunir et d'étudier les données relatives à l'extraction des matières premières atomiques et à la production des matériaux atomiques et de l'énergie atomique, etc.

Il semblerait que le Ministre des relations extérieures du Canada, qui a pris la parole à la dernière [451^{ème}] séance du Conseil de sécurité, eût dû avoir connaissance de tous ces documents. Et pourtant, il suffit de lire le compte rendu du discours qu'il a prononcé pour se rendre compte qu'il ne sait rien de ces documents fondamentaux relatifs aux travaux de la Commission des armements de type classique ainsi qu'à ceux de la Commission de l'énergie atomique.

Les documents qu'a mentionnés la délégation de la RSS d'Ukraine indiquent que l'Union soviétique a présenté, il y a longtemps déjà, un plan positif, clair et précis pour l'interdiction des armes atomiques, l'établissement d'un contrôle sur la production de l'énergie atomique et la réduction des armements.

Quant aux Etats-Unis, soutenus par le Royaume-Uni, qu'ont-ils pu opposer à ce plan de l'Union soviétique? Ils ont avancé le fameux "plan Baruch" dont le sens véritable a déjà été dévoilé par les délégations soviétiques.

Ce "plan Baruch" ne tenait aucun compte des réalités et il était irréalisable pour plusieurs raisons:

Premièrement, parce qu'il reposait sur l'idée fautive que les Etats-Unis détenaient le monopole de la production de l'énergie atomique;

Deuxièmement, parce qu'il tendait à un but parfaitement absurde, à savoir d'assurer aux Etats-Unis ce monopole pendant une longue période;

Troisièmement, parce que, sous les apparences d'un contrôle des sources de matières premières atomiques et de la production de l'énergie atomique, ce "plan Baruch" visait à assurer aux monopoles américains le contrôle illimité de l'économie des autres pays;

Quatrièmement, parce qu'il attribuait à un trust international la propriété exclusive de toutes les sources de matières premières atomiques et de toutes les entreprises produisant de l'énergie atomique — proposition parfaitement inacceptable pour tout Etat jaloux de sa souveraineté nationale.

Les événements eux-mêmes ont montré que le "plan Baruch" était irréalisable. Néanmoins, la majorité anglo-américaine continue à s'accrocher à ce plan qui ne tient aucun compte des réalités et qui est maintenant en butte aux critiques d'hommes politiques compétents et à celles des milieux militaires qualifiés, aux Etats-Unis aussi bien que dans d'autres pays. La délégation des Etats-Unis se couvre vraiment de ridicule lorsqu'elle s'obstine encore à défendre le "plan Baruch", après que le Président des Etats-Unis lui-même a été forcé de reconnaître que son pays ne détient pas le monopole des armes atomiques.

Les illusions s'envolent, mais les faits restent. La "stratégie atomique" des milieux militaires des Etats-Unis et la "diplomatie atomique" des dirigeants de la politique étrangère de ce pays n'étaient qu'illusion. Et c'est un fait irréfutable et incontestable que l'URSS a présenté, il y a trois ans, un plan prévoyant l'interdiction de

weapon, the establishment of control of the production of atomic energy and the reduction of armaments; the Soviet Union continues to defend this program today as energetically as in the past.

The delegation of the Ukrainian SSR hopes that, in the last resort, a realistic appraisal of forces, a healthy political approach to the problem of international co-operation, the whole course of the development of events, and especially the indomitable will for peace of all the peoples of the world, will cause the Governments of the United States and the United Kingdom to relinquish their untenable position on the questions of the reduction of armaments, the prohibition of atomic weapons and the establishment of control over the production of atomic energy, and to take the course of carrying out the programme proposed by the Government of the USSR, for this course would really serve the cause of international peace and security.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): During the discussion in the organs of the United Nations of the question of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons, the USSR delegation has frequently and in detail expressed its views both on the question of the reduction of armaments and the transmission of information on conventional armaments and atomic weapons, as well as on the establishment of an international control body to supervise and control the implementation of measures for the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

A brief summary of that position was also given in the USSR representative's speech on 11 October 1949 [450th meeting] in the Security Council.

The Soviet Union proposals on the question of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons are concrete and practical, and provide for a completely attainable system for the immediate and unconditional reduction of armaments and for prohibition of atomic weapons. There is no need to repeat those proposals.

Nevertheless, at the 451st meeting of the Security Council, the representatives of certain States members of the Security Council deliberately attempted to distort and misrepresent the attitude of the USSR. Some of them tried unavailingly, by means of general and unconvincing arguments, to oppose the Soviet Union delegation's proposal that Governments should transmit information both on armed forces and armaments and on atomic weapons. Some of the critics alleged that the Security Council could not take decisions on the submission of information on armaments and atomic weapons because those questions are being dealt with by two separate Commissions, namely, the Commission for Conventional Armaments and the Atomic Energy Commission. But that is precisely where the difficulty arises; the question of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons, which is one single question, was artificially and deliberately divided by opponents of the reduction of armaments and of the prohibition

l'arme atomique, l'institution d'un contrôle de la production de l'énergie atomique et la réduction des armements; ce plan, l'Union soviétique le préconise aujourd'hui aussi énergiquement que, par le passé.

La délégation de la RSS d'Ukraine espère qu'en fin de compte une évaluation réaliste des forces en présence, une saine conception politique du problème de la collaboration internationale, la marche même des événements, et surtout l'indomptable volonté de paix de tous les peuples du monde, forceront les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni à renoncer à l'insoutenable attitude qu'ils ont adoptée à l'égard de la réduction des armements, de l'interdiction des armes atomiques et de l'institution d'un contrôle de la production de l'énergie atomique, et à entreprendre de mettre en vigueur le plan proposé par le Gouvernement de l'URSS, car ce plan sert effectivement la cause de la paix et de la sécurité internationales.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Au cours de l'étude que les organes de l'Organisation des Nations Unies ont faite de la question de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques, la délégation de l'URSS a exposé, à maintes reprises et d'une façon détaillée, ses vues aussi bien sur le problème de la réduction des armements, de la transmission de renseignements relatifs aux armements de type classique et aux armes atomiques que sur la création d'un organe international de contrôle chargé de surveiller et de contrôler la mise en pratique des mesures nécessaires à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques.

Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil de sécurité le 11 octobre dernier [450ème séance], le représentant de l'URSS a également fait un bref exposé de l'attitude adoptée par son pays.

Les propositions de l'Union soviétique relatives à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques présentent un caractère concret et pratique et prévoient un plan parfaitement réalisable permettant de procéder à la réduction immédiate et sans conditions des armements et à l'interdiction des armes atomiques. Il n'est point besoin de réitérer ces propositions.

Toutefois, à la 451ème séance du Conseil de sécurité, les représentants de certains Etats membres du Conseil de sécurité ont cherché à déformer l'attitude de l'URSS et à la présenter sous un jour faux. Faisant appel à des arguments d'un caractère général et fort peu convaincant, certains représentants ont essayé — bien en vain d'ailleurs — de contester le bien-fondé de la proposition de l'Union soviétique, selon laquelle les renseignements à fournir par les pays intéressés devraient porter tant sur les forces armées et les armements que sur les armes atomiques. Certains de ces critiques ont affirmé que le Conseil de sécurité ne pouvait prendre de décision sur la transmission de renseignements relatifs aux armements et aux armes atomiques pour la raison que deux commissions différentes, la Commission des armements de type classique et la Commission de l'énergie atomique, sont chargées de ces questions. Mais c'est précisément là où réside la difficulté: le problème de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques, qui est un

of atomic weapons; the USSR delegation could not agree with that division at the outset, and cannot agree with it now.

The representative of France tried to justify himself by saying that this division was not made on his initiative. I would remind Mr. Chauvel that no one ascribed the initiative to him. He is merely a faithful follower and executor of instructions. The initiative, as is well-known, was that of the representatives of the United States, who based themselves upon illusory hopes of monopolistic possession of the secret of the atomic weapon, and who, from the very beginning, took the course of artificially and deliberately separating atomic weapons from all other kinds of armaments, with a view, first, to preventing the prohibition of atomic weapons, and then to delaying and undermining the preparation of practical measures for the reduction of armaments. Now they, and the French representative with them, are attempting to reduce the entire question to one of obtaining information on the armed forces and armaments of other States. The French representative's reference to General Assembly resolution 192 (III) of 19 November 1948 is also unconvincing, as everyone knows that that resolution was imposed by the Anglo-American bloc for that very same purpose, namely, that of obtaining information on armaments, but avoiding any mention of atomic weapons.

The French representative's arguments are full of contradictions. On the one hand, he protests against the submission of information on atomic weapons; on the other, he admits the direct connexion between reduction of armaments and prohibition of atomic weapons, and also states that these are merely two different aspects of one and the same problem. He also admits that, in spite of the fact that two separate Commissions are dealing with two aspects of one and the same problem, the Security Council nevertheless can and should co-ordinate the activities of these two Commissions. If that is so, and there can be no doubt that it is, we have to be logical and admit that the Security Council can take a decision on the question. Why can the Security Council not take one decision of principle on the fact that information on conventional armaments and atomic weapons should be submitted by States, irrespective of the existence of two, three or ten commissions? What is there to prevent that? The existence of two Commissions, and statements that those Commissions have different terms of reference and competence, cannot constitute an obstacle. The obstacle is the unwillingness of the United States to submit information on atomic weapons.

Why, then, does the United States show such zeal in defending the proposal to obtain information on all other types of armaments? That is also very easy to explain. As the organizer of the North Atlantic aggressive bloc, the United States has to collect as much information as possible on the armed forces and armaments of all the countries of the world, while concealing information on atomic weapons from the United Nations and world public opinion. That is the main reason, and no far-fetched excuses can con-

problème unique, a été artificiellement et délibérément scindé en deux par ceux qui s'opposent à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques. Mais la délégation de l'URSS s'est, dès le début, opposée à cette scission et elle s'y oppose toujours.

Le représentant de la France a cherché à se disculper en affirmant que ce n'est pas lui qui a pris l'initiative de cette scission. Mais personne n'en attribue l'initiative à M. Chauvel, qui n'a fait que suivre fidèlement des instructions et les a mises en pratique. On sait, en effet, que l'initiative de cette mesure appartient aux Etats-Unis qui, se fondant sur l'illusoire espoir de posséder le monopole du secret de l'arme atomique, ont cherché, dès le début, à séparer artificiellement et délibérément les armes atomiques de toutes les autres catégories d'armes, afin d'abord d'empêcher l'interdiction des armes atomiques et ensuite de retarder et de saboter l'élaboration de mesures d'ordre pratique propres à réduire les armements. Aujourd'hui, les représentants des Etats-Unis, et le représentant de la France avec eux, cherchent à ramener tout le problème à l'obtention de renseignements sur les forces armées et les armements des autres pays. La référence que le représentant de la France a faite à la résolution 192 (III) de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 1948 n'est pas convaincante, car tout le monde sait que, en imposant cette résolution à l'Assemblée, le bloc anglo-américain a cherché à atteindre le même but, c'est-à-dire à obtenir des renseignements sur les armements, tout en passant sous silence les armes atomiques.

L'argumentation du représentant de la France est pleine de contradictions. D'une part, il s'oppose à ce que les Etats fournissent des renseignements sur les armes atomiques, mais, d'autre part, il reconnaît qu'il existe un lien direct entre la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques, et il admet qu'il ne s'agit là que de deux aspects différents d'un seul et même problème. Il reconnaît, en outre, que bien que ces deux aspects aient été confiés à deux commissions différentes, le Conseil de sécurité peut et doit coordonner l'activité de ces deux commissions. Mais s'il en est ainsi — et il en est bien ainsi — il faut être logique et reconnaître que le Conseil de sécurité a qualité pour prendre une décision sur cette question. Pourquoi le Conseil ne pourrait-il pas statuer qu'en principe les Etats doivent fournir des renseignements sur les armements de type classique et sur les armes atomiques, quel que soit le nombre de commissions qui s'occupent de ces questions, c'est-à-dire qu'il y en ait deux, trois ou dix? Qu'est-ce qui s'y oppose? Ce n'est pas le fait qu'il existe deux commissions ou que ces commissions ont des mandats différents, c'est le fait que les Etats-Unis refusent de fournir des renseignements sur les armes atomiques.

Pourquoi, dans ces conditions, les Etats-Unis demandent-ils avec une telle insistance qu'on fournisse des renseignements sur toutes les autres catégories d'armes? L'explication, là encore, est fort simple. Les Etats-Unis, qui ont pris l'initiative de former le bloc agressif de l'Atlantique nord, ont besoin de se procurer des renseignements aussi abondants que possible sur les forces armées et les armements de tous les pays du monde, tout en dissimulant à l'Organisation des Nations Unies et à l'opinion mondiale les faits

ceci. The peoples of the world will not let themselves be fooled by that deliberate deceit, by that conspiracy of silence with regard to information on atomic weapons and that passionate yearning to obtain information on all other types of armaments. The USSR delegation has expressed its stringent and just criticisms of the working paper presented by the French delegation [S/1372]. It has criticized that document and still criticizes it because it draws attention only to the obtaining of information on armed forces and conventional armaments and, as Mr. Chauvel has admitted, does not mention either the question of the reduction of armaments or the question of submitting information on atomic weapons.

At the last meeting, Mr. Pearson, the Canadian Foreign Minister, added his active voice to the chorus of the defenders of that unacceptable and empty document. He tried at length to convince us that the question of the reduction of armaments was a serious matter, in which insincerity and naïveté were inadmissible, and that that question could not be used to fulfil propaganda aims or to carry on psychological warfare. I might reply thus to Mr. Pearson: it is precisely because the delegation of the Soviet Union and the people of the Soviet Union take the question of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons very seriously that, in order to strengthen peace and security, to spare mankind an unjustifiable armaments race and to save it from the threat of an atomic war, we propose that Governments should submit information concerning not only armed forces and conventional armaments, but also atomic weapons, because such information would be highly useful in arriving at a reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. The Canadian Minister does not approach the question with sufficient seriousness, when, in supporting the French document, he tries to convince us that in order to prepare an effective plan for disarmament, it is enough to gather information concerning conventional armaments alone and that information concerning atomic weapons is entirely unnecessary. Such assertions are obviously intended for naïve people; they are designed to deceive insufficiently informed persons with tales that the reduction of armaments, and even complete disarmament, can be carried out without prohibiting atomic weapons and without submitting information concerning such weapons.

The USSR delegation can accept neither such arguments nor such proposals, since they are likely only to mislead the peoples of the world, and to give the appearance of some activity in the reduction of armaments. Using as a distraction the uproar which has been raised around the collection of information on conventional armaments, the Canadian Minister and his senior partners attempt to divert attention from the questions both of the submission of information concerning atomic weapons and of the prohibition of atomic weapons. His statement, in that connexion, to the effect that national sovereignty is already an antiquated and obsolete conception,

relatifs aux armes atomiques. C'est là la raison principale de leur politique et ce ne sont pas les arguments spécieux de toute sorte qu'ils invoquent qui parviendront à le cacher. Les peuples du monde ne se laisseront pas induire en erreur par cette manœuvre préméditée, cette conspiration du silence en ce qui concerne les armes atomiques et par cet ardent désir de se procurer des renseignements sur toutes les autres catégories d'armes. La délégation de l'URSS a soumis à une critique sévère et juste le document de travail présenté par la délégation de la France [S/1372]. Elle a critiqué et elle critique ce texte parce qu'il ne prévoit que la transmission de renseignements sur les forces armées et les armements de type classique et parce qu'il passe entièrement sous silence, ainsi que M. Chauvel l'a reconnu lui-même, aussi bien la question de la réduction des armements que la transmission de renseignements relatifs aux armes atomiques.

A la 451^{ème} séance du Conseil de sécurité, M. Pearson, Ministre des relations extérieures du Canada, a énergiquement soutenu ceux qui avaient pris la défense de ce document inacceptable et creux. Il a longuement cherché à nous persuader que la réduction des armements était une question trop importante pour qu'on la traitât avec fausseté ou candeur et qu'elle ne devait pas servir non plus à des manœuvres de propagande ou même de guerre psychologique. Je pourrais répondre à M. Pearson ceci: c'est précisément parce que la délégation de l'Union soviétique et le peuple de l'Union soviétique attribuent une extrême importance à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques, mesures qui doivent délivrer les peuples du monde d'une course aux armements que rien ne justifie et libérer l'humanité entière du danger d'une guerre atomique, qu'ils proposent aux Etats de fournir des renseignements tant sur les forces armées et les armements de type classique que sur les armes atomiques, car ces renseignements seront fort utiles à l'œuvre de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques. C'est le Ministre des relations extérieures du Canada qui prend cette question à la légère: il cherche, en appuyant le document soumis par la France, à nous faire croire que, pour élaborer un plan efficace de désarmement, il suffirait de réunir des renseignements sur les armements de type classique, et que les informations sur les armes atomiques seraient parfaitement inutiles. De telles informations sont destinées aux naïfs, cela est évident; elles sont faites pour tromper les gens mal informés en leur faisant croire qu'il serait possible de réduire les armements et même de réaliser le désarmement complet, sans interdire les armes atomiques ni fournir de renseignements à leur sujet.

La délégation de l'URSS ne peut accepter ni ces arguments, ni ces propositions, qui ne peuvent qu'induire en erreur les peuples du monde et donner l'illusion que quelque chose a été fait pour la réduction des armements. A la faveur de la publicité tapageuse qu'on a faite à la nécessité de réunir des renseignements sur les armements de type classique, le ministre des relations extérieures du Canada et ses associés plus puissants cherchent à détourner l'attention de la transmission des renseignements sur les armes atomiques et de l'interdiction de ces armes. Sa déclaration selon laquelle la souveraineté nationale serait une idée désuète et périmée ne contient rien de nouveau

is neither new nor original. It is possible that this conception is obsolete in Canada because there it has never been really vital; but to free countries and peoples, and also to those countries and peoples which in our time are liberating themselves from foreign domination and proclaiming the freedom, independence and sovereignty of their States, the concept of national sovereignty still remains vital and precious.

The United States representative dwelt at some length [451st meeting] on the necessity of a scientific approach to disarmament; he cautiously refrained, however, from giving his scientific theory of disarmament to the world. He also spoke a great deal about the importance of obtaining information on the numbers of armed forces and the volume of armaments, alleging that this was most essential to the cause of disarmament. Yet he is careful to say nothing on so important a question as the submission of information concerning atomic weapons, a question which is just as important and essential to the cause of the reduction of armaments, and especially to that of disarmament. Such an approach to the matter can certainly not be called scientific. It is rather designed for young children, those very children regarding whom the United States representative said in his speech that they must learn to crawl before they can walk and jump.

He too, like Mr. Pearson, informed us that disarmament is a difficult and complicated problem, that the approach to it must be gradual and that it is not easy to turn knights into bishops all at once. The United States representative needed all these truisms in order to divert the Security Council's attention from the problem of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. That was also the purpose of his asking whether the Soviet Union had some magic formula for the reduction of armaments. We can reply to that question from the United States representative: the Soviet Union does not propose any magic formula, but it has submitted and still submits concrete proposals which it would be possible to carry out in a relatively short time. It has proposed that the five permanent members of the Security Council, which bear the primary responsibility for the maintenance of international peace and security, and which have the largest armed forces, should reduce, within one year, these forces and their armaments by one-third⁵. There is nothing magic in this proposal, but if the ruling circles of the United States were not blinded by their aspirations to world domination, and by the armaments race which goes with those aspirations, and would agree to the reduction of armaments, such a proposal could be implemented without any magic and without any particular difficulty.

The Soviet Union has also proposed that the Commission for Conventional Armaments should, as a first step, prepare a plan for the reduction by one-third of the armaments and armed forces of the five States by 1 March 1950, and submit this plan to the Security Council not later than 1 June 1949 [S/1246/Rev.1]. This is not magic; it is a realistic and concrete proposal which could

ni d'original. Il se peut bien qu'au Canada cette idée soit périmée, parce qu'elle n'y a jamais été très vivace. Mais, pour les pays et les peuples libres, tout comme pour les pays et les peuples qui, de nos jours, secouent le joug étranger et se constituent en Etats libres, indépendants et souverains, l'idée de la souveraineté nationale est toujours vivace et chère.

Le représentant des Etats-Unis a longuement exposé [451ème séance] que la question du désarmement devait être abordée d'une manière scientifique. Cependant, il s'est bien gardé de communiquer au monde sa théorie scientifique du désarmement. Il a beaucoup parlé aussi de l'importance qu'il y a à obtenir des renseignements sur les effectifs militaires et sur le volume des armements, affirmant que ces renseignements étaient essentiels pour assurer le désarmement. Mais il passe entièrement sous silence une question aussi grave que la transmission de renseignements sur les armes atomiques, question dont l'importance n'est pas moindre pour la réduction des armements et surtout pour le désarmement. Une telle manière d'aborder le problème n'a rien de scientifique. Elle ne peut impressionner qu'un public composé d'enfants en bas âge, de ces mêmes enfants au sujet desquels le représentant des Etats-Unis a dit qu'ils devaient apprendre à ramper avant de pouvoir marcher ou sauter.

Tout comme M. Pearson, il a affirmé que le désarmement n'était pas une tâche simple ni facile, qu'il fallait aborder le problème par étapes et qu'il était difficile de transformer des guerriers en saints. Si le représentant des Etats-Unis a recouru à tous ces truismes, c'est uniquement pour détourner l'attention du Conseil de sécurité du problème de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques. C'est dans ce même but qu'il a demandé au représentant de l'Union soviétique s'il avait quelque formule magique pour réduire les armements. Je peux répondre au représentant des Etats-Unis que l'Union soviétique ne propose pas de formules magiques mais qu'au contraire elle a proposé et propose toujours des mesures pratiques qu'il serait aisé de mettre en vigueur dans un délai relativement bref. Elle a proposé que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui disposent des forces armées les plus puissantes, réduisent d'un tiers, dans le courant d'une année, leurs forces armées et leurs armements⁵. Ce ne sont pas là des formules magiques, car, si les milieux dirigeants des Etats-Unis n'étaient pas aveuglés par ce désir de dominer le monde qui les a poussés à s'engager dans la course aux armements, et s'ils consentaient, au contraire, à accepter une réduction des armements, cette proposition pourraient être mise en pratique sans magie et sans grandes difficultés.

L'Union soviétique a proposé, en outre, de charger la Commission des armements de type classique d'établir, à titre de première mesure, un plan tendant à réduire d'un tiers, pour le 1er mars 1950, les armements et les forces armées des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de soumettre ce plan au Conseil au plus tard le 1er juin 1949 [S/1246]. Ce n'est pas là de la

⁵ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings, Annexes*, page 372.

⁵ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, séances plénières, annexes*, page 372.

be put into practice. And had the United States so wished, such a plan could have been prepared and submitted to the Security Council.

Finally, the Soviet Union has also proposed⁶ that the Atomic Energy Commission should be instructed to prepare and submit to the Security Council by 1 June 1949 a draft convention on the prohibition of atomic weapons and a draft convention on the control of atomic energy, with a view to both conventions being concluded and put into effect simultaneously. There is also no magic here. The proposal was a concrete one, capable of practical realization; all that was needed was mutual desire for such realization. Yet it is precisely that desire that has been lacking until now on the part of the United States and its satellites, and this has hindered the implementation of the General Assembly resolutions on the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. Such are the facts.

Thus it is not the lack of a "magic formula"—as the United States representative has tried to convince us—but the position of the United States which hampers progress in the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

We also differ seriously with the United States representative in respect to the division of armaments into conventional armaments and atomic weapons. He has asserted that the separation of these two questions supposedly made possible "outstanding achievement" (I am quoting his exact words) on the part of the Atomic Energy Commission and the Commission for Conventional Armaments; but there is not a grain of truth in such a statement. Mr. Austin may regard as an "outstanding achievement" the fact that the Anglo-American majority in the Atomic Energy Commission has rubber-stamped the United States proposals on the atomic question embodied in the notorious "Baruch plan" and now puts forward this "plan" as recommendations of the Atomic Energy Commission; but there is no achievement in that.

This "plan" and its notorious stages provide for the transfer of all the atomic raw material of the world to the ownership of the international atomic super-trust envisaged by the United States. With regard to installations for the production of atomic materials and atomic energy, they should, as before, be at the full disposal of the United States, outside the scope of international control and supervision, until all atomic raw materials have been appropriated by the said trust. According to that plan, the question of the prohibition of atomic weapons is to be postponed until all the stages have been completed in transferring the world's atomic raw materials, and all plants producing atomic materials and atomic energy, to the atomic super-trust. In view of the fact that many years would be required to complete all those stages, the question of the prohibition of atomic weapons is postponed in the Baruch plan to a distant and unspecified future. Thus, throughout that long period, the United States

magie, mais bien une proposition réaliste, concrète et parfaitement réalisable. Pour peu que les Etats-Unis l'eussent voulu, ce plan eût pu être mis au point et soumis au Conseil de sécurité.

Enfin, l'Union soviétique a proposé⁶ de charger la Commission de l'énergie atomique d'élaborer et de soumettre au Conseil de sécurité, pour le 1er juin 1949, un projet de convention portant interdiction des armes atomiques et un projet de convention sur le contrôle de l'énergie atomique, étant entendu que ces deux conventions devraient être conclues et mises en vigueur simultanément. Cette formule, elle non plus, n'avait rien de magique. Il s'agissait là d'une proposition précise et susceptible d'être mise en application; il aurait suffi que tout le monde le désirât pour qu'elle fût mise en vigueur. Cependant, c'est précisément ce désir qui, jusqu'ici, ne s'est manifesté ni du côté des Etats-Unis ni de celui de leurs satellites, et c'est ce qui empêche l'application de la résolution adoptée par l'Assemblée générale au sujet de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques. Tel sont les faits.

Ainsi donc, ce n'est pas l'absence de quelque "formule magique", ainsi que le prétend le représentant des Etats-Unis, mais bien l'attitude adoptée par son pays qui empêche la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques.

La distinction qu'on a établie entre les armements de type classique et les armes atomiques a fait, elle aussi, surgir de sérieuses divergences de vues entre nous et le représentant des Etats-Unis. Celui-ci essaie de nous convaincre que le fait d'avoir dissocié ces deux questions a permis à la Commission de l'énergie atomique et à la Commission des armements de type classique d'obtenir des "résultats remarquables" (je cite ses propres paroles); cependant, cette affirmation ne correspond pas du tout à la réalité. Si le fait que la majorité anglo-américaine, à la Commission de l'énergie atomique, a donné son blanc-seing aux propositions des Etats-Unis énoncées dans le fameux "plan Baruch" — plan que cette majorité présente aujourd'hui comme une recommandation de la Commission — constitue pour M. Austin un "résultat remarquable", je ne puis partager cette manière de voir.

En effet, ce "plan" et ses fameuses étapes prévoient que la propriété de toutes les matières premières atomiques du monde sera confiée au super-trust atomique international que les Etats-Unis proposent de créer. D'autre part, ce plan permet aux Etats-Unis de continuer de disposer à leur gré, en dehors de tout contrôle et de toute surveillance internationales, des entreprises produisant des matériaux atomiques et de l'énergie atomique, et cela jusqu'à ce que la propriété des matières premières atomiques ait été transférée à ce trust. Quant à l'interdiction des armes atomiques, elle est ajournée, aux termes de ce plan, jusqu'au moment où auront été franchies toutes les étapes préalables au transfert audit trust des matières premières et de toutes les installations servant à la production des matériaux atomiques et de l'énergie atomique. Etant donné qu'il faudra de très nombreuses années pour franchir toutes ces étapes, le plan Baruch repousse l'interdiction de l'arme atomique à un avenir fort lointain, à

⁶ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, fourth year, 18th meeting.

⁶ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, quatrième année, 18ème séance.

would retain every possibility of continuing its race for atomic armaments, of accumulating reserves of atomic weapons, and of using those reserves, through its foreign and military policy as United States political and military figures openly declare, to blackmail and exert pressure on other countries. Such are the "achievements" of the Atomic Energy Commission.

The "achievements" of the Commission for Conventional Armaments amount to the fact that that Commission, having adopted in August 1948⁷ the resolution on the alleged impossibility of carrying out a reduction in armaments which was imposed upon it by the delegations of the United States and the United Kingdom, has in fact buried the General Assembly resolution of 14 December 1946 concerning the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. Such are the "outstanding achievements" of the Commission. To call such activities of that Commission "outstanding achievements" is tantamount to openly deceiving the peoples of the world. There can be no doubt, however, that the peoples of the world know perfectly well who are the real champions of the reduction of armaments and of the prohibition of atomic weapons, and who bitterly oppose such reduction. All this clearly goes to show that what is preventing a reduction in armaments is precisely the separation of the questions of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

Much has been said here by the representative of the United States, by the representative of France and by those who echoed their allegations that the Soviet Union would not agree to international control. Such assertions merely constitute an attempt to distort the true position of the USSR, to mislead international public opinion and to conceal an unwillingness to reduce armaments and to prohibit atomic weapons. In view of such unfair interpretations of the USSR attitude towards control, I feel compelled to quote certain facts which prove that the Soviet Union not only does not object to international control, but, on the contrary, has insisted upon the necessity of such control in all its proposals for the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

Let us look at the facts. In its proposal of 17 November 1948 on the reduction of armaments and armed forces by one-third and on the prohibition of atomic weapons, the USSR recommended the establishment within the framework of the Security Council of an international control body to supervise and control the implementation of measures for the reduction of armaments and armed forces and for the prohibition of atomic weapons. That control body was to be given full official information on the position with regard to armed forces and armaments, including atomic weapons. Thus, the Soviet Union not only proposed the establishment of an international control body, but also proposed that that body should be

une date indéterminée. Cela donnerait aux Etats-Unis toute faculté de poursuivre, pendant cette longue période de temps, la course aux armements atomiques, d'accumuler des stocks d'armes atomiques et d'en tirer parti, dans leur politique extérieure et militaire, pour faire déloyalement pression sur les autres pays, ainsi que l'ont d'ailleurs ouvertement déclaré les hommes politiques et les chefs militaires américains. Voilà donc les "résultats" atteints par la Commission de l'énergie atomique.

Quant aux "résultats" atteints par la Commission des armements de type classique, ils se ramènent à ceci: en adoptant la résolution que les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni lui ont imposée au mois d'août 1948⁷ et selon laquelle il serait impossible de réduire les armements, cette commission a, en réalité, "enterré" la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946 sur la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique. Tels sont donc les "résultats remarquables" atteints par cette commission. Qualifier les travaux de cette commission de "résultats remarquables" équivaut à tromper ouvertement les peuples du monde. Toutefois, il ne fait aucun doute que ces peuples comprennent parfaitement quels sont, en réalité, ceux qui sont partisans de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques et quels sont ceux qui s'y opposent avec acharnement. Tout cela montre clairement que c'est précisément le fait d'avoir séparé, d'une façon artificielle, la question de la réduction des armements de celle de l'interdiction des armes atomiques qui empêche la réduction des armements.

Le représentant des Etats-Unis, le représentant de la France, et ceux qui ont fidèlement répété leurs paroles, ont longuement affirmé que l'Union soviétique n'acceptait pas la création d'un contrôle international. Ceux qui font de telles affirmations cherchent tout simplement à déformer l'attitude véritable de l'URSS, à induire en erreur l'opinion mondiale et à masquer leur propre opposition à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques. Etant donné cette manière, que je qualifierai de peu scupuleuse, de présenter l'attitude de l'URSS à l'égard du contrôle, je suis obligé de citer certains faits qui prouvent que, loin de s'opposer à l'institution d'un contrôle international, l'Union soviétique a, au contraire, préconisé l'établissement de cet indispensable contrôle dans toutes les propositions qu'elle a soumises au sujet de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques.

Voici les faits. Dans sa proposition du 17 novembre 1948 relative à la réduction d'un tiers des armements et des forces armées et à l'interdiction des armes atomiques, l'URSS a proposé de créer, dans le cadre du Conseil de sécurité, un organe international de contrôle chargé de surveiller et de contrôler la mise en pratique des mesures pour la réduction des armements et des forces armées et pour l'interdiction des armes atomiques. Cet organe international devait être mis en possession de renseignements officiels et complets sur l'état des forces armées et des armements, y compris les armes atomiques. Ainsi donc, non seulement l'Union soviétique proposait la création d'un organe international, mais encore

⁷ See documents S/C.3/32/Rev.1 and S/C.3/32/Rev.1/Corr.1.

⁷ Voir les documents S/C.3/32/Rev.1 et S/C.3/32/Rev.1/Corr.1.

supplied with full official data on armed forces and armaments and atomic weapons, and that it should exercise supervision of and control over the implementation of measures for the reduction of armaments and armed forces and for the prohibition of atomic weapons. That is the first fact.

At the same session of the General Assembly, after the Anglo-American majority had rejected the aforementioned USSR proposals, the USSR delegation supported the proposals of the Polish delegation.⁸ Those proposals provided for the reduction by one-third of all land, sea and air forces of the five permanent members of the Security Council. The Polish draft also provided for the institution of an international control body for the supervision and control of the application of measures for reduction of armaments and armed forces. That body was to be furnished with full official data on armaments and armed forces. It was also provided that the affirmative vote of all the representatives of the permanent members of the Security Council would not be required for the adoption of decisions by the international control body with regard to checking and inspection. That is the second fact.

On 8 February 1949, when the problem of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons was discussed in the Security Council, the delegation of the Soviet Union submitted a draft resolution [S/1246/Rev.1] providing for the reduction by one-third of the armaments of the five permanent members of the Security Council no later than 1 March 1950, and for the submission of full data on their armed forces and armaments of all types, including atomic weapons, no later than 31 March 1949. Thus, it was proposed that the information should be submitted eleven months before the date by which the reduction of armaments was to be carried out. Paragraph 4 of that USSR resolution provided for the establishment within the framework of the Security Council of an international control body to supervise and control the implementation of the measures for the reduction of armaments and armed forces and the prohibition of atomic weapons. That is the third fact.

Thus, the proposals of the Soviet Union provided for a complete system of measures for the submission of information on conventional armaments and atomic weapons, for the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons, and also for the establishment of appropriately strict international control. Hence, any allegations that the USSR is not in favour of the reduction of armaments, and that it objects to the submission of information and to international control, are contrary to the facts, and their purpose is merely to create confusion, to mislead insufficiently informed persons, and to conceal the real intentions of those who wish neither to reduce armaments nor to prohibit atomic weapons.

⁸ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings, Annexes*, page 398.

elle insistait pour que des renseignements complets et officiels sur les forces armées et les armements, y compris les armes atomiques, fussent fournis précisément à cet organe et pour que celui-ci fût chargé de surveiller et de contrôler la mise en application des mesures relatives à la réduction des armements et des forces armées et à l'interdiction des armes atomiques. Tel est le premier fait que je tenais à rappeler.

Au cours de la même session de l'Assemblée générale, après que la majorité anglo-américaine eut repoussé ces propositions de l'URSS, la délégation de l'URSS a appuyé les propositions de la délégation de la Pologne⁸. Celles-ci prévoyaient la réduction d'un tiers de toutes les forces terrestres, navales et aériennes des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Le projet de résolution de la Pologne prévoyait, en outre, la création d'un organe international de contrôle chargé de surveiller et de contrôler la mise en pratique des mesures nécessaires à la réduction des armements et des forces armées. Cet organe devait être mis en possession de renseignements complets et officiels au sujet des armements et des forces armées. Il était prévu, en outre, que le vote affirmatif de tous les membres permanents du Conseil de sécurité ne serait pas requis, lorsque cet organe international prendrait des décisions sur les mesures de contrôle et d'inspection à appliquer. Tel est le deuxième fait.

Le 8 février 1949, lorsque le Conseil de sécurité a examiné la question de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques, la délégation de l'Union soviétique a soumis un projet de résolution [S/1246] prévoyant que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient réduire d'un tiers, avant le 1er mars 1950, leurs armements et qu'ils devraient soumettre au Conseil, avant le 31 mars 1949, des informations complètes sur leurs forces armées et leurs armements de tous genres, y compris les armes atomiques. Il était donc proposé que ces renseignements fussent fournis onze mois avant la réduction effective des armements. Le paragraphe 4 du projet de résolution de l'URSS prévoyait la création, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un organe international de contrôle chargé de surveiller et de contrôler la mise en application des mesures pour la réduction des armements et des forces armées et pour l'interdiction des armes atomiques. Tel est le troisième fait.

Ainsi donc, les propositions de l'Union soviétique prévoyaient tout un système de mesures relatives à la transmission de renseignements sur les armements de type classique et sur les armes atomiques, à la réduction des armements, à l'interdiction des armes atomiques et à l'institution d'un rigoureux contrôle international approprié. Par conséquent, les affirmations selon lesquelles l'URSS serait favorable à la réduction des armements, mais s'opposerait à la transmission de renseignements et à l'institution d'un contrôle international, ne correspondent pas à la réalité et ne sont destinées qu'à brouiller les cartes, à induire en erreur les gens mal informés et à masquer les intentions véritables de ceux qui ne veulent ni réduire leurs armements ni faire interdire les armes atomiques.

⁸ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, séances plénières, annexes*, page 398.

I should like to say a few words on the new draft resolution submitted by the French delegation [S/1408/Rev.1]. I have already mentioned the attitude of my delegation to that resolution when talking with correspondents of the Press in the United States. That attitude can be expressed by the saying: "the same soup served in a different plate". The new resolution does not differ in any way from the French working document [S/1372]. Both texts contain attempts to mislead international public opinion; both allege that, in order to have an effective disarmament plan, only data on armed forces and conventional armaments are required, and that data on atomic weapons are not necessary either for the reduction of armaments or for disarmament. The inconsistency of such allegations is quite obvious. The USSR delegation has repeatedly demonstrated this fact, and it does not consider it necessary to dwell on the question again.

Nevertheless, the attempts of the authors and supporters of the French draft resolution are not confined to this. The second paragraph of that resolution contains an affirmation that the recommendations of the Atomic Energy Commission, which the authors of the resolution quite unfoundedly call "the United Nations plan of control and prohibition", provide for the submission of full information on atomic material and facilities, including atomic weapons. Such an affirmation does not in any way correspond to the facts. If the author of this draft resolution had troubled to read the aforementioned recommendations carefully, he would have seen that neither the first⁹ nor the second¹⁰ report of the Atomic Energy Commission, which contained these recommendations, nor the recently issued separate edition of those recommendations¹¹ contains any mention of the submission of data on atomic weapons.

Reference to the said recommendations of the Atomic Energy Commission was necessary because the French representative and his Anglo-American colleagues have no convincing arguments with which to justify their refusal to submit information on atomic weapons. They are, therefore, forced to distort the facts openly, claiming that the recommendations of the Atomic Energy Commission already provide for the submission of information on atomic weapons, although they do no such thing.

The USSR delegation can take no part in this juggling of the facts, and continues to insist that if armaments and armed forces are to be reduced and atomic weapons prohibited, full data must be provided, not only on armed forces and armaments, but also on the atomic weapon. The delegation of the Soviet Union will consequently vote against the French draft resolution.

The USSR delegation continues to maintain that a reduction in armaments and the prohibition

⁹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, first year, *Special Supplement*.

¹⁰ *Ibid.*, second year, *Special Supplement*.

¹¹ *Ibid.*, fourth year, *Special Supplement No. 1*.

Je voudrais dire quelques mots encore à propos du nouveau projet de résolution soumis par le représentant de la France [S/1408/Rev.2]. Dans la déclaration que j'ai faite devant les correspondants de presse américains, j'ai déjà exposé l'attitude de ma délégation à l'égard de cette résolution; j'ai dit que c'était là de *l'ejusdem farinae*. Ce projet de résolution ne diffère en rien du document de travail [S/1372] soumis par la délégation de la France. Dans les deux cas, on s'efforce d'induire en erreur l'opinion mondiale et l'on affirme que, pour établir un plan de désarmement efficace, il suffirait de réunir des renseignements sur les forces armées et les armements de type classique, et que les informations sur les armes atomiques seraient sans importance pour la réduction des armements et pour le désarmement. Il est parfaitement évident que ces arguments ne tiennent pas debout. La délégation de l'URSS l'a montré à maintes reprises et elle estime inutile de s'étendre davantage à ce sujet.

Toutefois, les auteurs du projet de résolution de la France et ceux qui les soutiennent ne s'en tiennent pas là. Il est dit, au deuxième paragraphe de ce projet, que les recommandations de la Commission de l'énergie atomique — que l'auteur de ce texte qualifie, sans justification aucune, de "plan de contrôle et de prohibition des Nations Unies" — prévoient la transmission de renseignements complets sur les matériaux et les installations atomiques, y compris les armes atomiques. Cette affirmation ne correspond nullement à la réalité. Si l'auteur de ce projet de résolution s'était donné la peine de lire attentivement les recommandations en question, il aurait pu se rendre compte que ni le premier⁹, ni le deuxième¹⁰ rapport de la Commission de l'énergie atomique renferment ces recommandations, ni le texte de ces recommandations, publié récemment sous forme de document séparé¹¹, ne mentionnent le moins du monde la transmission de renseignements relatifs aux armes atomiques.

Si le représentant de la France se réfère à ces recommandations de la Commission de l'énergie atomique, c'est parce que lui et ses collègues anglo-américains sont à court d'arguments valables pour justifier leur refus de fournir des renseignements sur les armes atomiques; aussi sont-ils forcés de déformer carrément les faits et d'affirmer que les recommandations de la Commission de l'énergie atomique prévoient la transmission de renseignements sur les armes atomiques, bien qu'elles ne contiennent rien de pareil.

La délégation de l'URSS ne saurait s'associer à cette falsification et elle persiste à croire que, pour mener à bonne fin la réduction des armements et des forces armées et pour interdire les armes atomiques, il est indispensable de fournir des renseignements complets non seulement sur les forces armées et sur les armements, mais aussi sur l'arme atomique. En conséquence, la délégation de l'Union soviétique votera contre le nouveau projet de résolution soumis par le représentant de la France.

La délégation de l'URSS persiste à croire qu'il est parfaitement possible de réduire les arme-

⁹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, première année, *supplément spécial*.

¹⁰ *Ibid.*, deuxième année, *supplément spécial*.

¹¹ *Ibid.*, quatrième année, *supplément spécial No 1*.

of atomic weapons is both possible and necessary in order to strengthen international peace and security, to deliver the world from the threat of an atomic war, to encourage confidence between the large and small nations, and to free all nations from the ever-increasing and excessive burden of military expenditure.

I should like to say a few words about the French and Norwegian representatives' attempts [451st meeting] to show that, in the Commission for Conventional Armaments, the delegation of the Soviet Union had not objected to the French document or to its submission to the General Assembly. This, too, does not correspond to the truth. The USSR delegation vigorously criticized that document in the Commission and voted against its adoption.¹² It was adopted with the help of the usual voting technique employed by the Anglo-American majority in the Commission. The USSR delegation voted against that document.

It is thus perfectly clear that the Anglo-American majority in that Commission, wishing to impose upon the Security Council and the General Assembly its point of view as set forth in that document, has not hesitated to violate established practice by submitting this text to the Council, and by now proposing to submit it, alone, to the Assembly, rather than following the customary procedure of preparing the usual report of the Commission's work for the period under review, setting forth the positions on the question taken by each delegation. The present position that summary records of the discussion of this question in the Commission will be circulated to the General Assembly is likewise unconvincing. Representatives to the General Assembly would find it extremely difficult to go through all those records, whereas if the usual report were prepared, it could be read. There is, however, no such report; an effort is being made to submit to the Assembly nothing but the French working paper, and not merely to submit it for information, but to have it adopted. This way of doing things is, of course, unacceptable.

It is claimed that the Commission lacked time and was therefore unable to prepare a report. That argument, however, is groundless. On 1 August 1949 the Anglo-American majority in the Commission decided to forward the French working paper to the Security Council. Had it been so desired, during the course of the month and twenty days between that date and the opening of the fourth session of the General Assembly, the Commission could have prepared and submitted its report to the Assembly in strict accordance with established procedure. There was, however, no such desire. It was rather desired to have this notorious document, which was drawn up by the French representative but the contents of which are Anglo-American, rushed through as quickly as possible without setting before the Security Council and the General Assembly the usual report presenting information on the course of the debate on that text in the Commission and its Working Committee.

¹² See S/C.3/SR.19.

ments et d'interdire les armes atomiques, et qu'il est nécessaire de le faire pour renforcer la paix et la sécurité internationales, pour délivrer le monde du danger de guerre atomique qui pèse sur lui, pour affermir la confiance entre les peuples, grands et petits, et pour libérer les peuples du monde entier du fardeau de plus en plus lourd que leur imposent les dépenses militaires.

Quelques mots encore à propos de l'assertion des représentants de la France et de la Norvège [451^{ème} séance], selon laquelle la délégation de l'Union soviétique à la Commission des armements de type classique n'aurait pas combattu le document soumis par la France ni l'envoi de ce texte à l'Assemblée générale. Cela non plus n'est pas exact. La délégation de l'URSS à cette commission a critiqué ce document de la façon la plus énergique et elle a voté contre son adoption¹². Ce texte a été adopté par la majorité anglo-américaine de la commission grâce à la méthode habituelle de vote. Quant à la délégation de l'URSS, elle a voté contre.

Il est donc parfaitement clair que la majorité anglo-américaine de cette commission, désireuse d'imposer au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sa manière de voir, telle qu'elle est exposée dans ce document, n'a pas hésité à violer le règlement intérieur en transmettant ce texte au Conseil de sécurité et en proposant maintenant de le soumettre à l'Assemblée générale, au lieu de suivre l'usage établi et de rédiger un rapport sur le travail accompli par la commission au cours de la période écoulée, ainsi que sur l'attitude adoptée par chacune des délégations à l'égard de la question. On affirme, certes, qu'en transmettant ce texte à l'Assemblée générale, on y adjoindra les comptes rendus relatifs à l'examen de cette question à la commission, mais cet argument n'est guère valable, car il sera très difficile aux membres de l'Assemblée de lire tous ces comptes rendus; si, au contraire, on avait établi un rapport comme d'habitude, les membres de l'Assemblée pourraient le lire. Mais on n'a pas rédigé de rapport, et l'on s'efforce maintenant, non seulement de transmettre seul le document de travail français à l'Assemblée générale pour information, mais encore de le faire approuver. Il est évident qu'on ne saurait accepter cette manière de procéder.

On a prétendu que la commission manquait de temps et que, par conséquent, elle n'était pas en mesure de préparer un rapport. Mais cet argument n'est pas valable. La majorité anglo-américaine de la commission a décidé, dès le 1^{er} août 1949, de transmettre au Conseil de sécurité le document de travail établi par le représentant de la France. Entre cette date et l'ouverture de la quatrième session de l'Assemblée générale, il s'est écoulé un mois et vingt jours et, pour peu qu'elle l'eût voulu, la commission aurait pu rédiger son rapport et le soumettre à l'Assemblée strictement en conformité du règlement intérieur. Mais on n'a pas tenu à le faire. On était plus désireux de faire accepter, aussi vite que possible, ce fameux document rédigé par le représentant de la France, mais exposant les idées des Anglo-Américains, et l'on n'a donc pas voulu établir le rapport habituel qui aurait fourni au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des renseignements sur le cours des discussions qui ont porté sur ce texte à la commission et au Comité de travail.

¹² Voir le document S/C.3/SR.19.

The French representative's statement that the report prepared by the Commission for Conventional Armaments the previous year was not submitted to the General Assembly because of the USSR delegation's objections, is too crude an invention to merit a reply.

The PRESIDENT: I have been requested by a representative to adjourn this meeting not later than 6 o'clock. I do not wish to curtail anyone's remarks, but I give notice that I intend to adjourn the meeting at that hour. If the representative of the United Kingdom is prepared to speak now, with that understanding, I invite him to do so.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I think I can limit my remarks to fairly short compass. If I run on too late, the President must cut me short. I do not wish to detain the Council longer than is necessary, but I do feel impelled to make one or two comments, mainly factual, on the two speeches we have heard this afternoon.

Both speakers have referred constantly to the obstinate opposition of what they called the Anglo-American majority or bloc to any proposals for reduction or limitation of armaments, and they dilated at some length on the heroic efforts of the Government of the Soviet Union to do something practical about the reduction of armaments. In regard to that last matter—the practical proposals of the Government of the Soviet Union—may I just refer to one of the more important proposals which that Government has made, namely, that calling upon the five permanent members of the Security Council to cut their armaments by one-third?

That is a very specious proposal. It is not a new one. I think it was first made, as far as I can remember, years ago. It was discussed and turned down for obvious reasons. What are those reasons? I would suggest that they are the following.

Anyone who honestly wishes to do something about the regulation and reduction of armaments must first strive to arrive somehow at a just equilibrium of armaments. Once that has been done, it may be possible to make successive cuts of 5 per cent, 10 per cent or 30 per cent. However, if a simple, equal-percentage cut is advocated, then, if there is a disequilibrium in armaments, such a procedure would merely perpetuate and intensify that disequilibrium. The equilibrium must be arrived at first. It is a simple arithmetical proposition that if there is disequilibrium now and everyone is cut by an equal percentage, the disequilibrium is perpetuated.

I said just now that the disequilibrium would be intensified. What I meant by that was that there might be a State which had voluntarily disarmed down to what it considered to be the safety point, at which it retained only sufficient armaments for the patrolling of its frontiers, for keeping order at home, and so on. Again, there might be another State with a large surplus for

Le représentant de la France a affirmé que, l'année dernière, le rapport préparé par la Commission des armements de type classique n'a pas été présenté à l'Assemblée générale parce que la délégation de l'URSS s'y serait opposée. C'est là pure invention, et il n'est point besoin d'y répondre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Un membre du Conseil m'a demandé de ne pas prolonger la séance au-delà de 18 heures. Je ne veux pas obliger les représentants à abréger leurs déclarations, mais j'avertis le Conseil que j'ai l'intention de lever la séance à 18 heures. Si le représentant du Royaume-Uni est disposé à prendre la parole dans ces conditions, je la lui donnerai bien volontiers.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Mon intervention sera brève. Si je parle trop longtemps, je prie le Président de m'arrêter. Je ne voudrais pas retenir l'attention du Conseil plus qu'il n'est nécessaire, mais, après les deux discours que nous venons d'entendre, je me vois contraint de présenter quelques observations qui porteront principalement sur les faits.

Les deux orateurs n'ont cessé de faire allusion à l'opposition obstinée de ce qu'ils appellent la majorité anglo-américaine ou le bloc anglo-américain à toutes les propositions tendant à réduire ou à limiter les armements. Ils ont longuement exposé les efforts héroïques faits par le Gouvernement de l'Union soviétique pour aboutir à un résultat pratique dans le domaine de la réduction des armements. Sur ce dernier point — à savoir les propositions pratiques du Gouvernement de l'Union soviétique — je voudrais rappeler l'une des propositions les plus importantes faites par ce Gouvernement: les cinq membres permanents du Conseil de sécurité étaient invités à réduire leurs armements dans la proportion d'un tiers.

C'est là une proposition bien spécieuse. Elle n'est pas nouvelle. Il me semble qu'elle a été faite, pour la première fois, il y a quelques années: elle a été discutée et rejetée pour des raisons évidentes. Quelles sont ces raisons? Ce sont, à mon avis, les suivantes.

Si l'on veut vraiment faire quelque chose pour réduire et réglementer les armements, il faut, en premier lieu, s'efforcer d'établir, entre les armements des différents pays, un juste équilibre. Ce résultat obtenu, on peut opérer des réductions successives de 5 pour 100, 10 pour 100 ou 30 pour 100. Mais, s'il existe un déséquilibre entre les armements et qu'on décide simplement d'opérer une réduction uniforme, cette méthode aurait pour effet de maintenir et même d'aggraver le déséquilibre. La première chose à faire, c'est d'établir un équilibre; un calcul arithmétique élémentaire montre que s'il y a un déséquilibre et qu'on opère une réduction uniforme, le déséquilibre subsiste.

Je viens de dire que le déséquilibre serait aggravé. Supposons, en effet, qu'un Etat ait volontairement réduit ses armements jusqu'à la limite minimum de sécurité et qu'il n'ait conservé que les armements nécessaires pour surveiller ses frontières, maintenir l'ordre intérieur, etc. Et supposons qu'un autre Etat dispose d'un large excédent d'armes éventuellement utilisables pour une agres-

potential aggression. If they were both cut by 30 per cent, the former State would be reduced below the safety limit, while the other State might continue to have a surplus with which it could launch aggressive war. Therefore such a plan is plainly undesirable, and its espousal is a dishonest attempt to fool the public. It is beginning not at the beginning, but at the end: it is a back-to-front operation.

Mr. Malik said that there was no magic in it. I am not so sure. To me it seems better than producing the rabbit out of the hat: it is more like producing the hat out of the rabbit. A great deal of time has been taken up this afternoon in discussing atomic energy. We are not here to discuss that. That is discussed in another body, and there will very soon be ample opportunity for discussing it, in all its aspects, in the General Assembly.

It has been said that the discussion of atomic energy, on the one hand, and of conventional armaments, on the other, has been divided into two subjects by the adversaries of disarmament. That is not true. It was divided into two subjects by the General Assembly, by a resolution of the General Assembly, by more than one resolution of the General Assembly. I know, of course, that the Soviet Union representative says that the resolution was imposed on the Assembly by what he persists in calling the Anglo-American bloc. Well, that might, from one point of view, perhaps be thought to be complimentary to the United States and the United Kingdom; I am sure, however, it is not intended to be so. But certain it is that it is most offensive to all the other Members of the United Nations.

I should like now, as briefly as I can, to address myself to the subject which is before this body at this moment, and to state, as briefly as I can, the attitude of my Government.

At its last session, the General Assembly, in its resolution 192 (III) of 19 November 1948, expressed confidence that the Commission for Conventional Armaments, in carrying out its plan of work this year, would devote its first attention to formulating proposals for an exchange of information on conventional armaments and armed forces. My delegation at the General Assembly supported this resolution, because, although we did not believe that it could lead to any spectacular result, we felt that it would be giving to the Security Council and to the Commission for Conventional Armaments an honest, practical and important task which, if faithfully carried out, would have two valuable results: first, it would help to create that atmosphere of international confidence vital to any effective scheme for disarmament; and, secondly, it would serve as an initial step, a step which would have to be taken before any plan of reduction of armaments could be put into effect.

In line with the attitude which we adopted at the Assembly, my Government has given the most careful consideration to the Commission's plan, which is now before us in document S/1372, and has decided to accept these proposals as consti-

sion. Si ces deux Etats réduisent leurs armements dans la proportion de 30 pour 100, le premier Etat se trouvera en dessous de la limite de sécurité, alors que l'autre Etat pourra disposer encore d'un excédent d'armements suffisants pour entreprendre une guerre d'agression. Un tel plan de réduction des armements est donc inacceptable. L'accepter serait vouloir duper l'opinion publique; ce serait prendre la question, non par le commencement, mais par la fin; ce serait aborder la question à rebours.

M. Malik a déclaré que ce plan n'avait rien de sorcier. Je n'en suis pas très sûr. A mon avis, c'est faire mieux que le prestidigitateur qui sort le lapin du chapeau, c'est faire sortir le chapeau du lapin. On a débattu longuement, cet après-midi, la question de l'énergie atomique. Cette question, le Conseil n'a pas à la discuter, elle a été discutée par un autre organisme et l'Assemblée générale va la discuter à loisir et sous tous les aspects.

On a prétendu que ce sont les adversaires du désarmement qui ont voulu discuter séparément la question de l'énergie atomique et celle des armements classiques. Ce n'est pas vrai: cette division a été opérée par l'Assemblée générale qui a voté à ce sujet une résolution et même plusieurs résolutions. Je sais bien que le représentant de l'Union soviétique prétend que cette résolution a été imposée à l'Assemblée générale par ce qu'il persiste à appeler le bloc anglo-américain. En un certain sens, on pourrait considérer cela comme flatteur pour les États-Unis et le Royaume-Uni, bien qu'on n'ait pas voulu, j'en suis sûr, nous faire un compliment. Ce qui est certain, c'est que cette remarque est une insulte à l'adresse de tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais maintenant aborder la question dont le Conseil est saisi et exposer aussi brièvement que possible les vues de mon Gouvernement.

A sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté, le 19 novembre 1948 la résolution 192 (III) dans laquelle elle émet le vœu que, dans l'exécution de son plan de travail, la Commission des armements de type classique se préoccupe de formuler tout d'abord des propositions pour l'échange d'informations relatives aux armements de type classique et aux effectifs. Ma délégation à l'Assemblée générale a appuyé cette résolution. Nous ne pensions pas que cette résolution pourrait avoir des résultats spectaculaires; nous estimions qu'elle aurait pour effet d'assigner au Conseil de sécurité et à la Commission des armements de type classique une tâche honnête, pratique et importante et que cette tâche, si elle était menée à bien, permettrait d'obtenir deux résultats utiles: en premier lieu, on aurait contribué à établir l'atmosphère de confiance internationale indispensable à tout programme de désarmement efficace; d'autre part, on aurait franchi une première étape, étape nécessaire avant qu'un programme quelconque de réduction des armements puisse être mis en application.

Conformément à l'attitude que nous avons adoptée à l'Assemblée générale, le Gouvernement du Royaume-Uni a étudié avec soin le programme de la commission, tel qu'il nous est soumis dans le document S/1372, et a décidé d'accepter ces pro-

tuting the necessary basis for a practical plan for an exchange of information on conventional armaments and armed forces, and therefore for the implementation of the resolution adopted by the General Assembly during the first part of its third session. The working paper contains, in our view, a clear, concise and practical plan of the kind which the General Assembly expected the Commission to produce. We shall therefore support it, and we hope that the Council will adopt the draft resolution submitted by the French delegation in document S/1399/Rev.1.

My delegation noted with regret, however, that, in the Commission for Conventional Armaments and in this Council, the delegations of the USSR and the Ukrainian SSR have flatly rejected the Commission's proposals, without even having subjected them to any constructive criticism. The representative of the Soviet Union in the Commission has harped upon the theme that all that the Commission's plan was designed to accomplish was to divert attention from the main problem of reducing armaments to that of collecting information. This, to my mind, is almost as strange an argument as to say that to prepare an agenda for the General Assembly is to divert attention from the work of the Assembly. How can we ever start reducing armaments until we have some idea of what it is that we are reducing, what the existing situation is, and what adjustments should be made in it to produce a stable equilibrium?

As a corollary to this argument, the Soviet Union representative in the Commission added that the Commission's plan is a further example of the manner in which the United Kingdom and the United States sabotage all concrete measures of arms reduction. The USSR representative in the Commission has even contended that the number of resolutions on disarmament introduced by his delegation is indicative of the more sincere interest which his Government feels in the matter. I can only say that it seems to have been the verdict of the Commission and of the General Assembly that the quality of these USSR resolutions was not commensurate with their quantity. In any case, I do not believe that the General Assembly will require any further evidence to convince it of the true source of obstruction in the formulation of a practical plan for the reduction and regulation of conventional armaments. To reintroduce in this Council proposals that have already been decisively rejected by the Assembly, and to refuse to co-operate in the implementation of the clearly expressed will of the Assembly, as the Soviet Union has done, is hardly evidence of a desire to forward the work of the Commission or of the Security Council.

Another comment which we have heard from the representative of the Ukrainian SSR in the Commission is that the proposed census would not form part of a plan of armaments reduction, but would only be a service to the United States Military Intelligence. The Soviet Union representative in the Commission criticized the proposal because it would entail divulging the most secret information of every Government, which under no circumstances was to be delivered to anybody.

Elles constituent, en effet, la base nécessaire d'un programme pratique pour l'échange d'informations relatives aux armements de type classique et aux forces armées et, par conséquent, pour la mise en œuvre de la résolution adoptée par l'Assemblée générale au cours de la première partie de sa troisième session. Ce document de travail contient, à notre avis, le plan clair, concis et pratique que l'Assemblée générale voulait voir établir par la commission. Nous appuierons donc ce plan et nous espérons que le Conseil adoptera le projet de résolution présenté par la délégation française et qui figure dans le document S/1399/Rev.1.

La délégation du Royaume-Uni a le regret de constater que, à la Commission des armements de type classique et au Conseil de sécurité, les délégations de l'URSS et de la RSS d'Ukraine ont purement et simplement rejeté les propositions de la commission sans émettre de critiques constructives. Le représentant de l'Union soviétique à la Commission, reprenant son *leitmotiv*, a déclaré que le plan de la commission n'avait d'autre but que de détourner l'attention du problème principal, qui est la réduction des armements, vers la question du rassemblement des informations. Cette argumentation me semble aussi étrange que celle qui consisterait à dire qu'établir l'ordre du jour de l'Assemblée, c'est détourner l'attention des travaux de l'Assemblée. Comment pourrions-nous commencer à réduire les armements si nous ne savons pas au préalable de quels armements il s'agit, quelle est la situation existante et quelles mesures il convient de prendre pour établir un équilibre stable?

En guise de corollaire, le représentant de l'Union soviétique à la commission a ajouté que le plan de la commission constitue un nouvel exemple des procédés que le Royaume-Uni et les Etats-Unis emploient pour saboter toutes les mesures concrètes de réduction des armements. Le représentant de l'URSS à la Commission a été jusqu'à prétendre que le nombre des résolutions relatives au désarmement présentées par sa délégation montre l'intérêt sincère que son Gouvernement porte à la question. Je répondrai simplement que la commission et l'Assemblée générale ont jugé que la qualité des résolutions de l'URSS n'égalait pas leur quantité. Je ne pense pas, du reste, que l'Assemblée générale ait besoin d'autres éléments d'appréciation pour découvrir qui fait de l'obstruction lorsqu'on cherche à établir un programme pratique de réglementation et de réduction des armements de type classique. L'attitude de l'Union soviétique, qui réintroduit devant le Conseil des propositions déjà rejetées de manière décisive par l'Assemblée et qui refuse de collaborer à l'application d'une décision très nette de l'Assemblée, ne paraît guère inspirée par le désir de faire progresser les travaux de la commission ou du Conseil de sécurité.

Le représentant de la RSS d'Ukraine à la commission a prétendu, d'autre part, que le recensement proposé ne servirait pas à l'exécution d'un programme de réduction des armements, mais serait utilisé par le Service de renseignements de l'armée américaine. Le représentant de l'Union soviétique à la commission a critiqué la proposition en disant qu'elle aurait pour effet de divulguer des informations que chaque Gouvernement considère comme absolument secrètes et qu'il ne com-

These comments reveal, of course, the real core of the Soviet Union objections to this plan. The Soviet Union is unwilling to let the rest of the world know the actual state of any of its armaments and armed forces. It is unwilling even to let the rest of the world know what, in the ordinary democracies which the Soviet Union is so ready to describe as reactionary, is disclosed in the daily newspapers. Moreover, how absurd it is to describe the work of the proposed control agency as military espionage. No State would have to submit more information than any other, and all States would be equally liable to inspection and verification.

The proposal submitted by the Soviet Union delegation in the course of this debate [*S/1405/Rev.1*] requires, in my view, little comment. Its simplicity—in every sense of the word—is delightful. It is designed to distract attention from the complete unwillingness of the USSR to co-operate in the work of the Commission and the Council. Its failure to make any reference to the necessity of providing adequate procedures for verification of information on either conventional armaments or atomic weapons, is one obvious manifestation of its illusory and unrealistic character.

To sum up, my delegation believes that the proposals contained in the Commission's plan now before us are fully in accord with the General Assembly resolution of 19 November 1948. We shall, therefore, vote in favour of the draft resolution submitted by the representative of France.

As regards the Soviet Union draft resolution, we believe this to be merely a propaganda device unworthy of the Security Council's serious attention. We shall, therefore, vote in favour of the realistic and constructive alternative draft resolution proposed by the representative of France.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I shall try to be as brief as possible. The statement which the representative of the United Kingdom has just made calls for an immediate rejoinder. All the arguments which he has used are drawn from the arsenal of the League of Nations. While I was listening to Sir Alexander Cadogan, I had the impression that the shade of the League of Nations was hovering over us, that the grave was opening, and that a voice from the beyond was repeating the arguments which were current in the League of Nations. Where have we heard those arguments regarding the balance of armaments? At the League of Nations. Where have we heard this propaganda argument? At the League of Nations. Where have we heard the proposals about information which entirely fail to settle the question of armaments itself? At the League of Nations.

Sir Alexander Cadogan is, moreover, confirming what we already know: that it was he, and those holding that view who, in that period, opposed the proposals advanced by the Soviet Union for total disarmament, and those made later for partial disarmament. We very well know the results of that policy. Does the United Kingdom want to lead the world into a similar

unique jamais à personne. Ces interventions montrent sur quoi est véritablement fondée l'opposition de l'Union soviétique à ce plan. L'Union soviétique ne veut pas que le reste du monde connaisse l'état actuel de ses armements et de ses forces armées. Elle ne veut même pas que le reste du monde connaisse des faits qui, dans les autres démocraties que l'Union soviétique qualifie volontiers de réactionnaires, sont révélés dans la presse quotidienne. Enfin, il est absurde de déclarer que l'organisme dont la création est envisagée ne serait pas un organisme de contrôle mais d'espionnage militaire. Aucun Etat ne serait tenu de donner plus de renseignements que les autres et tous seraient également soumis à l'inspection et au contrôle.

Sur la proposition soumise par la délégation de l'Union soviétique au cours de ce débat [*S/1405/Rev.1*], je n'ai pas grand-chose à dire: elle est tellement simple — dans tous les sens du mot — que c'en est charmant. Son but est de dissimuler le refus absolu de l'URSS de collaborer à l'œuvre de la commission et du Conseil. Ce texte ne mentionne pas la nécessité d'établir des méthodes effectives pour la vérification des renseignements relatifs aux armements de type classique ou aux armes atomiques. C'est là une preuve évidente du caractère illusoire et irréel de cette proposition.

En conclusion, la délégation du Royaume-Uni estime que les propositions contenues dans le programme que la commission nous a soumis s'accordent parfaitement avec les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 1948. Nous voterons donc en faveur du projet de résolution soumis par le représentant de la France.

Quant au projet de résolution de l'Union soviétique, nous le considérons comme une manœuvre de propagande qui ne mérite pas de retenir l'attention du Conseil de sécurité. Nous voterons donc en faveur du projet de résolution réaliste et constructif présenté par la France.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Je m'efforcerais d'être le plus bref possible. La déclaration que vient de faire le représentant du Royaume-Uni appelle une réplique immédiate. Tous les arguments auxquels il a eu recours sont tirés de l'arsenal de la Société des Nations. En écoutant Sir Alexander Cadogan, j'ai eu l'impression que l'ombre de la Société des Nations apparaissait, que le tombeau s'ouvrait et qu'une voix d'outre-tombe répétait les arguments qui avaient cours à la Société des Nations. Ces arguments invoqués à propos de l'équilibre des armements, où les avons-nous entendus? A la Société des Nations. Cet argument de la propagande, où l'avons-nous entendu? A la Société des Nations. Les propositions concernant les informations, qui ne tranchent en rien la question des armements, où les avons-nous entendues? A la Société des Nations.

Au surplus, Sir Alexander Cadogan confirme — ce que nous savons fort bien — que c'est lui et les tenants de ce point de vue qui ont combattu, à l'époque, les propositions de désarmement général, puis de désarmement partiel, formulées par l'Union soviétique. Nous savons très bien à quoi a abouti cette politique. Le Royaume-Uni veut-il amener le monde à la même situation? Il ne réus-

situation? It will not succeed. It will not succeed because the situation has now changed. Why has it changed? Because the balance in the world is quite different from what it was in the days of the League of Nations. The representative of the United Kingdom is full of illusions—reactionary illusions—which have no relation to reality. That is why his method of arguing seems to me to be completely out of place when we are discussing this question as we are now doing.

This is my last remark. We have in all honesty proposed the reduction of armaments. That proposal has been rejected and it has been proposed that the information requested should be given. But, once the reduction of armaments is rejected, what purpose would that serve? Merely, as the representative of the Soviet Union has said—and as we agree—that of giving certain intelligence services information about the military situation in the various countries.

We are acting honestly. There is a wish to draw us into something which does not seem to us at all honest. Well then, let the others act themselves, but without us.

That is the very brief statement which I wished to make in reply to Sir Alexander Cadogan's observation, which seemed to me entirely out of place in the Security Council.

The PRESIDENT: I judge that the Security Council is ready to vote. It will vote on the revised draft resolution submitted by the representative of France concerning the regulation and reduction of armaments and armed forces, which is set forth in document S/1399/Rev.1.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to make the following announcement. Under the established procedure, reports of the Commission for Conventional Armaments are submitted to the General Assembly for information only, as are the reports of the Atomic Energy Commission. The fact that a draft resolution is here submitted to which the USSR delegation cannot agree, against which it voted in the Commission for Conventional Armaments, and against which it will vote again in the Security Council, gives reason to believe that this text has been presented to the Security Council only in order to provoke a veto on the part of the delegation of the Soviet Union.

If a veto is required by anyone for the record, then the number of vetoes will be increased by one after the vote on this resolution. If, however, it is the intention of the Security Council to inform the General Assembly of the course of the discussion on the reduction and regulation of armaments in the Commission for Conventional Armaments, in the Committee related to it, and in the Security Council, it would be best simply to send to the General Assembly all the documents on this matter and not to take any decision here to vote on the draft resolution which is before the Council.

If such a proposal were made, the USSR delegation would not object to those documents being sent to the General Assembly for information, as was recently done [450th meeting] with the regular report for 1948 of the Commission for Con-

sira pas. Il ne réussira pas parce que, maintenant, la situation a changé. Pourquoi a-t-elle changé? Parce que l'équilibre du monde est tout à fait différent de ce qu'il était à l'époque de la Société des Nations. Le représentant du Royaume-Uni est plein d'illusions — illusions réactionnaires — qui ne correspondent pas du tout à la réalité. Voilà pourquoi son argumentation me paraît tout à fait déplacée lorsque, maintenant, nous débattons la question.

Voici ma dernière remarque. Nous avons proposé, honnêtement, la réduction des armements. On a repoussé cette proposition et on nous propose de donner les informations demandées. Mais, dès lors qu'on repousse la réduction des armements, à quoi cela servira-t-il? Uniquement, comme l'a dit le représentant de l'Union soviétique — et nous nous en tenons à ce point de vue — à informer certains services de renseignements sur la situation militaire des différents pays.

Nous agissons honnêtement. On veut nous attirer dans une affaire qui ne nous paraît pas du tout honnête. Alors, que les autres agissent eux-mêmes, mais sans nous.

Voilà la très courte déclaration que j'ai voulu faire en réponse à la remarque de Sir Alexander Cadogan qui m'a paru tout à fait déplacée au Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je pense que le Conseil est disposé à passer au vote sur le projet de résolution révisé de la France relatif à la réglementation et à la réduction des armements et des forces armées, qui figure au document S/1399/Rev.1.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je tiens à faire la déclaration suivante. Conformément à l'usage établi, les rapports de la Commission des armements de type classique, ainsi que ceux de la Commission de l'énergie atomique, sont transmis à l'Assemblée générale à titre d'information. Le fait de soumettre ici un projet de résolution, contre lequel la délégation de l'URSS a déjà voté à la Commission des armements de type classique, qui lui paraît inacceptable et contre lequel elle votera au Conseil de sécurité, nous fait soupçonner qu'on n'a présenté ce texte au Conseil de sécurité que pour provoquer un veto de la part de la délégation de l'Union soviétique.

Si c'est un veto qu'on cherche à enregistrer, il est certain que, après la mise aux voix de cette résolution, il y aura un veto de plus. Mais si le Conseil tient à informer l'Assemblée générale de la marche des débats qui ont eu lieu, à la Commission des armements de type classique, au Comité qui en dépend et au Conseil de sécurité, sur la réduction et la réglementation des armements, il serait plus indiqué de transmettre purement et simplement à l'Assemblée générale tous les documents relatifs à cette question, sans décider la mise aux voix du texte dont le Conseil est saisi.

Dans ce cas, la délégation de l'URSS ne s'opposerait pas à ce que ces documents fussent transmis à l'Assemblée générale, pour information, au même titre que lui a été récemment envoyé [450ème séance] le rapport de la Commission des

ventional Armaments,¹⁸ and as was formerly done with the regular reports of the Atomic Energy Commission.

The PRESIDENT: If the representative of the Soviet Union will delete from his statement the imputation of bad faith that I understand to be contained in it, I shall try by unanimous agreement in the Security Council to adopt that procedure. I understood him to impute to the representative of France the purpose of creating an additional veto by introducing this draft resolution. I am certain that is not an appropriate complaint here, and I shall be obliged to put this matter to a vote if it remains on the record.

Does the Soviet Union representative withdraw that imputation?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I did not refer to the French delegation nor attribute any such intentions to it. I did state, however, that if this resolution is put to the vote it will certainly provoke a negative vote by the USSR delegation; regardless of what the intentions of the French representative or of those who support his resolution may be, the fact remains that another veto will have been provoked.

If that veto is needed for the record, then the French resolution should be put to the vote. If, however, the aim is to transmit to the General Assembly the documents on the discussion of the question of the regulation and reduction of armaments in the Commission on Conventional Armaments, in its Working Committee and in the Security Council during the period reviewed, then there is no need to put the substance of this question to the vote.

That is what I had to say. I made no accusations against the French delegation in that connexion.

The PRESIDENT: In view of the parliamentary situation, which is not very pleasant, and in view of the fact that this draft resolution "approves these proposals as constituting the necessary basis for the implementation of the sixth paragraph of the above-mentioned resolution of the General Assembly", that is, approves the proposals in the working paper [S/1372] adopted by the Commission for Conventional Armaments at its 19th meeting on 1 August 1949, I shall put the French draft resolution, set forth in document S/1399/Rev.1, to the vote.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America.

Against: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

The result of the vote was 9 in favour to 2 against.

¹⁸ See documents S/C.3/32/Rev.1 and S/C.3/32/Rev.1/Corr.1.

armements de type classique pour l'année 1948¹⁸, ou les rapports de la Commission de l'énergie atomique qui lui ont été également soumis pour information.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si le représentant de l'Union soviétique accepte de retirer l'accusation de mauvaise foi sous-entendue dans sa déclaration, j'essaierai d'obtenir que le Conseil adopte à l'unanimité la procédure proposée. J'ai cru comprendre que M. Malik accuse le représentant de la France de vouloir, par le dépôt de son projet de résolution, provoquer un nouveau veto. J'en estime inopportune une accusation de cette nature; si elle est maintenue, je serai obligé de demander un vote.

Le représentant de l'Union soviétique est-il disposé à retirer son accusation?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je n'ai pas mis en cause la délégation de la France et je ne lui ai pas attribué de telles intentions. Mais j'ai dit que, si l'on mettait aux voix ce projet de résolution, la délégation de l'URSS votera certainement contre ce texte. Quelles que soient les intentions du représentant de la France, ou de ceux qui appuient son projet de résolution, le fait demeure qu'on aura provoqué ainsi un veto.

Si l'on tient à augmenter le nombre des vetos, il faut mettre aux voix le projet de résolution de la France. Mais si l'on veut simplement soumettre à l'Assemblée générale les documents relatifs aux débats sur la réduction et la réglementation des armements, qui ont eu lieu pendant la période envisagée, à la Commission des armements de type classique, à son Comité de travail et au Conseil de sécurité, il est inutile de mettre aux voix cette question en tant que question de fond.

C'est à cela que se réduisent mes observations. Je n'ai formulé aucune accusation à l'égard de la délégation de la France.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Etant donné la situation assez déplaisante dans laquelle nous nous trouvons, et étant donné que le projet de résolution de la France prévoit que le Conseil "approuve ces propositions comme constituant la base nécessaire à la mise en vigueur du paragraphe 6 de la résolution précitée de l'Assemblée générale, c'est-à-dire approuve les propositions énoncées dans le document de travail [S/1372] et adoptées par la Commission des armements de type classique à sa 19^{ème} séance, le 1^{er} août 1949, je vais mettre aux voix le projet de résolution de la France tel qu'il figure au document S/1399/Rev.1.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 9 voix pour et 2 contre.

¹⁸ Voir les documents S/C.3/32/Rev.1 et S/C.3/32/Rev.1/Corr.1.

The resolution was not adopted, one of the votes against being that of a permanent member of the Council.

The PRESIDENT: The Council will now vote upon the revised draft resolution concerning the regulation and reduction of armaments and armed forces submitted by the delegation of the USSR and contained in document S/1405/Rev.1.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Egypt, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: China.

Abstaining: Argentina, Canada, Cuba, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The result of the vote was 3 in favour, 1 against, and 7 abstentions.

The resolution was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of seven members.

The PRESIDENT: Is it the wish of the Council that we should now proceed to a vote on the second draft resolution, that submitted by the French delegation and set forth in document S/1408/Rev.1?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think that the French resolution does not differ in substance from the one presented previously which was not adopted in view of the fact that one of the permanent members of the Security Council voted against it. The previous French draft contained the same provisions as the present one, namely provisions for the collection of information on armaments and armed forces only, and not on atomic weapons. Thus there is no real difference between the first and the second version. Consequently the USSR delegation does not consider there is any need to vote twice on one question and one resolution, when the only difference is in the wording.

The PRESIDENT: I treat this as a point of order, and I rule that this is a different and independent draft resolution because of what is to be found in the second paragraph. In the first paragraph, I believe, it does contain material which can be found in the draft resolution which was vetoed, but that does not determine its character as being identical with that of the other proposal. As I say, the contents of the second paragraph are not to be found in the draft resolution already vetoed. That is my ruling. This is an independent draft resolution and its authors are entitled to have it voted upon.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): As I have already pointed out, at the beginning of the voting, only one conclusion can be drawn from the present situation and from the attitude taken by those supporting the second French draft, namely, that a number of delegations in the Security Council not only refuse to put their cards on the table and play fairly, that is to say, to give information

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, la résolution n'est pas adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil va voter maintenant sur le projet de résolution révisé, relatif à la réglementation et à la réduction des armements et des forces armées, soumis par la délégation de l'URSS et figurant dans le document S/1405/Rev.1.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Egypte, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Vote contre: la Chine.

S'abstiennent: Argentine, Canada, Cuba, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Il y a 3 voix pour, 1 contre et 7 abstentions.

N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de sept membres, la résolution n'est pas adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil désire-t-il voter maintenant sur le second projet de résolution soumis par la délégation de la France et qui figure au document S/1408/Rev.2?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il me semble que, au fond, le deuxième projet de résolution de la France ne diffère en rien de son premier texte qui, par suite du vote contraire de l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, n'a pas été adopté. Ces deux projets de résolution contiennent les mêmes dispositions, à savoir la transmission de renseignements ne portant que sur les armements et les forces armées; ni l'un ni l'autre ne prévoient de renseignements sur les armes atomiques et il n'y a donc aucune différence notable entre ces deux textes. Aussi la délégation de l'URSS estime-t-elle qu'il est inutile de voter deux fois de suite sur une seule et même question, de mettre aux voix deux rédactions différentes d'une seule et même résolution.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il s'agit là d'un point d'ordre et j'estime que ce projet de résolution, en raison du contenu du second paragraphe, est un texte nouveau. Le premier paragraphe contient bien certaines idées déjà énoncées dans le texte qui a fait l'objet d'un veto, mais cela ne signifie pas que ce projet soit identique à celui qui a été rejeté. Je l'ai déjà dit, le second paragraphe contient des éléments qui ne se trouvent pas dans le projet de résolution qui a fait l'objet d'un veto. Telle est ma décision. Il s'agit bien d'un projet de résolution nouveau, et les auteurs de ce projet ont le droit de demander qu'il soit mis aux voix.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Comme je l'ai déjà dit avant le vote, la situation qui s'est créée ici et l'attitude adoptée par ceux qui soutiennent le deuxième projet de résolution de la France n'indiquent qu'une chose, à savoir que, loin de vouloir jouer franc jeu et soumettre des renseignements sur les forces armées, les armements de type classique et les armes atomiques, certaines délégations

on their armed forces, their conventional armaments, and their atomic weapons, but are endeavouring by dishonest means to secure two further vetoes to swell the record. Such is the attitude of those delegations on the question of the reduction of armaments, and they must bear the responsibility for it.

The PRESIDENT: Is that intended to be a challenge to my ruling?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): That is how I view the situation which has arisen.

The PRESIDENT: That is not an adequate basis for proceeding to a vote on a challenge. I shall therefore put to the vote the French draft resolution, set for in document S/1408/Rev.1.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: Argentina.

The result of the vote was 8 in favour, 2 against, and 1 abstention.

The resolution was not adopted, one of the votes against being that of a permanent member of the Council.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I have, of course, voted against this resolution as it would have nullified the USSR proposals which had been presented for the purpose of reaching a positive settlement of the question of reduction of conventional armaments as well as of the elimination of atomic weapons.

I must say, however, that the procedure which the President has followed gives the Ukrainian delegation the impression that he wished to create an atmosphere not conducive to co-operation and a positive solution of the question on our agenda, but one which would in fact work against any desire for co-operation.

Adding another veto, or proposing another resolution which would provoke another veto, will not change the situation. There is an old and good Roman proverb which says: "Whom the Gods would destroy, they first make mad". I should like those pursuing this policy of undermining co-operation to bear that in mind.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): As a result of the votes which have just been cast, the Security Council is unable to transmit to the General Assembly the result of the work of the Commission for Conventional Armaments in the form which the French delegation had suggested and which the majority of the Council accepted.

se livrent à toutes sortes de manœuvres pour provoquer un deuxième veto et pour en augmenter le nombre total. Telle est l'attitude que ces délégations ont adoptée à l'égard de la réduction des armements, et elles doivent en assumer toute la responsabilité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Union soviétique fait-il appel à la décision du Président?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): C'est ainsi que j'interprète la situation.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Cette réponse ne constitue pas un argument valable en vue d'un appel contre la décision présidentielle. Je mets donc aux voix le projet de résolution de la France, tel qu'il figure au document S/1408/Rev.2.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour: Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient: l'Argentine.

Il y a 8 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, la résolution n'est pas adoptée.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): J'ai voté, bien entendu, contre ce projet de résolution, parce qu'il compromet l'adoption des propositions que la délégation de l'URSS avait soumises afin d'assurer une solution satisfaisante du problème de la réduction des armements de type classique et de l'élimination des armes atomiques.

Je dois dire cependant que la méthode qu'a suivie le Président donne à la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine l'impression que, loin de vouloir encourager la collaboration mutuelle et créer une atmosphère propice à une solution satisfaisante de la question qui figure à l'ordre du jour, le Président tient, en réalité, à entraver tout désir de collaboration.

Qu'il y ait un veto de plus, qu'on soumette encore une résolution qui appelle un veto, cela ne changera rien à la situation. Je tiens à rappeler au Conseil le vieux et bon proverbe romain qui dit: *Quos vult Jupiter perdere, dementat prius* et je conseille à ceux qui empêchent toute possibilité de collaboration d'y réfléchir sérieusement.

M. CHAUVEL (France): A la suite des votes qui viennent d'avoir lieu, le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de transmettre à l'Assemblée générale, dans la forme que la délégation française avait suggérée et que la majorité du Conseil avait acceptée, le résultat des travaux de la Commission des armements de type classique.

I believe, however, that the Assembly should be fully informed of the work that has been accomplished. I propose, therefore, the following draft resolution [S/1410]:

"The Security Council,

"Having received and examined the proposals contained in the working document on the implementation of General Assembly resolution 192 (III) of 19 November 1948, adopted by the Commission for Conventional Armaments at its 19th meeting, held on 1 August 1949,

"Requests the Secretary-General to transmit these proposals and the records of the discussions on this question in the Security Council and the Commission for Conventional Armaments to the General Assembly."

I think that the reference in the text to the records of the discussions of the Commission for Conventional Armaments should meet the wish expressed by Mr. Malik.

The PRESIDENT: Is there any objection to this draft resolution?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): That is a very kind move on the part of the representative of France; however, this kindness obviously comes a little late. The proposal which the representative of France has just submitted shows that his real intention was not to reach an agreed decision, but to secure a veto both on his first and on his second draft resolutions, whereas, if the reasonable proposal of the USSR had been acted on, such a resolution could have been adopted without a veto. The proposal thus provides the answer to the President's question concerning his own and Mr. Chauvel's real intentions in submitting, with the President's support, his first and second draft resolutions.

With regard to the proposal which is now before the Council, the delegation of the Soviet Union would have no objection to transmitting the records of the Commission for Conventional Armaments, of its Working Committee, and of the Security Council to the General Assembly for its information on the course of the discussions on the question of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

I should like to add that in stating that it has no objection, the USSR delegation means that it will not vote against this draft resolution, but will abstain from voting, as it considers that the proposals contained in the French working paper are useless in connexion with the reduction of armaments and armed forces, and are unacceptable, since they are limited to the collection of information on armed forces and conventional armaments and avoid the question of the transmission of information on atomic weapons.

The PRESIDENT: I should like some information from the two representatives who have asked to speak. Are their remarks going to be lengthy? As the Council knows, I have been requested to adjourn the meeting at 6 o'clock.

Je crois cependant qu'il faut que l'Assemblée soit pleinement instruite des travaux qui ont été accomplis. Je propose, en conséquence, au Conseil le projet de résolution suivant [S/1410]:

Le Conseil de sécurité:

"Ayant reçu et examiné les propositions contenues dans le document de travail adopté par la Commission des armements de type classique à sa 19ème séance, le 1er août 1949, relatif à l'exécution de la résolution 192 (III) de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 1948,

"Invite le Secrétaire général à transmettre ces propositions ainsi que le compte rendu des débats du Conseil de sécurité et de la Commission des armements de type classique sur cette question à l'Assemblée générale."

Je crois que la mention, dans ce texte, des comptes rendus des débats de la Commission des armements de type classique donne satisfaction à un désir exprimé par M. Malik.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Y a-t-il une objection contre ce projet de résolution?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le représentant de la France est, certes, bien aimable, mais cette amabilité vient évidemment un peu tard. La proposition qu'il vient de formuler indique que son intention véritable n'était point de contribuer à une décision concertée, mais bien de provoquer un veto, tant à propos de son premier qu'à propos de son deuxième projet de résolution. En effet, si l'on avait suivi les propositions raisonnables de l'URSS, une résolution de ce genre aurait pu être adoptée sans veto. La proposition qu'on vient de formuler maintenant montre clairement quelles étaient les intentions véritables du Président et du représentant de la France, lorsque M. Chauvel a présenté son premier et son deuxième projet de résolution et que le Président a appuyé ces textes.

Pour ce qui est de la proposition dont le Conseil est actuellement saisi, la délégation de l'Union soviétique ne s'opposera pas à ce que les procès verbaux de la Commission des armements de type classique, du Comité de travail et du Conseil de sécurité, soient soumis à l'Assemblée générale à titre d'information sur les débats concernant la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques.

Je tiens à préciser que, en déclarant qu'elle ne s'opposera pas à cette proposition, la délégation de l'URSS entend dire qu'elle ne votera pas contre ce texte. Mais elle s'abstiendra de voter, car elle estime que les propositions contenues dans le document de travail soumis par la France ne présentent aucune utilité pour la réduction des armements et des forces armées, et qu'elles sont inacceptables, puisqu'elles se bornent à exiger la remise de renseignements sur les forces armées et les armements de type classique et ne prévoient pas la transmission d'informations sur les armes atomiques.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais savoir si les deux représentants qui ont demandé la parole veulent faire de longues déclarations. J'ai déjà annoncé au Conseil qu'on m'a demandé de lever la séance à 18 heures.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from French*): In view of the fact that the draft resolution submitted by the representative of France is actually mustard after dinner, I wish to reject this mustard, and therefore I shall not vote in favour of the draft resolution, but shall abstain.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): Mustard or no mustard, the French representative's intention is solely that the Assembly should have exact information; nothing less, nothing more.

The PRESIDENT: A vote will be taken on the draft resolution submitted by the representative of France [S/1410].

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

The resolution was adopted by 9 votes in favour, with 2 abstentions.

The PRESIDENT: Do the representatives wish to have a meeting of the Council tomorrow afternoon?

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic): I should prefer to meet next Tuesday, 25 October.

The PRESIDENT: The Council will meet on Tuesday, 25 October, at 3 p.m.

The meeting rose at 6.30 p.m.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine): Comme la proposition de la délégation française est une moutarde après le dîner, je rejette cette moutarde; je ne veux pas voter sur cette résolution; en qualité de représentant de la RSS d'Ukraine, je m'abstiens.

M. CHAUVEL (France): Avec ou sans moutarde, l'intention du représentant de la France est uniquement que l'Assemblée soit exactement renseignée: rien de moins, rien de plus.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil va voter sur le projet de résolution soumis par le représentant de la France [S/1410].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix, avec 2 abstentions, la résolution est adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil désirent-ils se réunir demain après-midi?

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit de l'anglais*): Je préférerais que nous nous réunissions mardi prochain, 25 octobre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil se réunira le mardi 25 octobre, à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 30.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Tréjos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—

TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodní Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC— REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cia.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongah Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
'S-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of
New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Per
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spółdzielna Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznańska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH 1

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—

UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM—

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoria Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Drzavno Produzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BLOGRAD